

<p>1. En France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques pour les droits et les libertés</p>	
<p>2. I- Introduction</p>	
<p>3. La FSU a, dès sa création, développé une démarche cherchant à contribuer à la construction et la mise en œuvre d'une alternative économique et sociale. Elle situe son projet syndical revendicatif dans la perspective de transformation de la société fondée sur la lutte contre les inégalités, sur le refus des discriminations et pour l'émancipation de toute forme d'exploitation, notamment celle du travail par le capital, pour un monde de paix. Elle s'inscrit pleinement dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Elle œuvre pour le développement durable et promeut des alternatives économiques et sociales intégrant la dimension environnementale.</p>	
<p>4. Le congrès de Lille, en février 2010, a analysé la crise mondiale en des termes qui restent pleinement d'actualité. Cette crise est de nature systémique : c'est celle du capitalisme, aujourd'hui globalisé et financiarisé, de la mondialisation néolibérale, du modèle de la société de surconsommation d'un côté, et de personnes plongées dans la misère, de l'autre, dont plus d'un milliard souffrant de malnutrition. Elle est multidimensionnelle : économique et sociale, écologique, culturelle, politique et géopolitique. Depuis, les politiques qui ont mené à la crise sont, pour l'essentiel, maintenues, voire renforcées.</p>	
<p>5. L'Union Européenne (UE), au lieu de se poser en protectrice des populations, poursuit, avec les gouvernements de ses États membres, une politique d'austérité qui freine l'activité économique, aggrave le chômage, entrave la transition écologique, détériore les conditions de vie des salariés, une politique de destruction des services publics et de la protection sociale.</p>	<p>détériore les conditions de vie des salariés, une politique de destruction des services publics et de la protection sociale. <u>Face à cette offensive généralisée, le salariat des différents pays, la jeunesse et parfois l'ensemble de la population s'engagent dans des luttes. Les mobilisations ont été particulièrement puissantes en Grèce, en Espagne contre les plans d'austérité, mais aussi en Tunisie, Égypte, etc... pour les droits démocratiques. La jeunesse et les femmes ont été particulièrement impliquées dans ces luttes. Il y a une solidarité à construire entre tous les peuples du monde</u></p>
<p>6. La nature systémique de la crise appelle des ruptures radicales avec la logique et les structures du système, et la construction des alternatives doit porter sur l'ensemble des</p>	

dimensions de la crise.	
<p>7.II- Transition écologique, accès aux biens communs et aux droits sociaux fondamentaux : l'urgence d'un autre monde</p>	
<p>8. En réponse à la crise systémique il est urgent de changer de paradigme, de faire le choix d'une autre mondialisation, qui réponde aux besoins sociaux, économiques, écologiques et culturels des générations actuelles et futures.</p>	
<p>II-a Crise écologique, crise de l'Humanité</p>	
<p>9. Du dérèglement climatique à la destruction des écosystèmes, la crise écologique actuelle résulte de l'anthropisation de la planète et d'un système industriel et productiviste qui a cherché à s'approprier et à soumettre les sociétés et les écosystèmes, réduits à des champs d'expansion du capital. Le néolibéralisme cherche même aujourd'hui à faire de cette crise de nouvelles sources de profit (marché de droits à polluer, brevets sur les technologies propres, économies « vertes »...).</p>	<p>Du dérèglement climatique à la destruction des écosystèmes, la crise écologique actuelle résulte de l'anthropisation de la planète et d'un système industriel et productiviste qui a cherché</p>
<p>10. La crise écologique exige de conjuguer environnement, critique du productivisme et du système capitaliste, justice sociale et solidarité internationale. Elle suppose des mesures qui aillent dans le sens de l'abandon d'un modèle de développement qui dans les faits conduit à l'explosion des inégalités sociales, à l'exclusion radicale d'une masse croissante de personnes et à des destructions massives et irréversibles de la biosphère, avec des conséquences humaines tragiques, frappant en tout premier lieu les populations les plus vulnérables et notamment les plus pauvres. Se présente en outre, dans une situation de crise pouvant comporter des aspects de chaos et voir des mouvements migratoires importants de réfugiés climatiques, le risque de dérives liberticides et violentes, voire dictatoriales.</p>	
<p>11. La situation appelle une véritable mobilisation internationale sociale et politique, à laquelle la FSU entend contribuer, qui permette de conjuguer écologie, social, économie et démocratie.</p>	
<p>II-a-1 Après le sommet de la Terre Rio + 20</p>	
<p>12. Les pays en développement et/ou émergents, où</p>	

<p>des dizaines de millions de personnes vivent toujours dans la misère, refusent tout engagement institutionnel international pouvant nuire à leur développement social dès lors que les pays riches refusent un geste fort concernant les financements indispensables. Les pays riches (États-Unis, Canada, Union européenne...), au lieu de reconnaître leur dette écologique à l'égard du reste du monde, remettent en cause le principe de « responsabilité commune », mais différenciée. Ils portent donc une lourde responsabilité dans la faiblesse de la déclaration du Sommet de la Terre Rio + 20 de Juin 2012. Aucun engagement n'a été pris à Rio, ni en termes d'objectifs, ni en termes réglementaire, financier ou technologique (recherche, développements, transferts); les périls environnementaux se précisent et l'Humanité poursuit un scénario catastrophe.</p>	
<p>13.A l'heure actuelle, le néolibéralisme domine, avec un vernis « vert » : la déclaration officielle de Rio + 20 se conclut sur un éloge de la libéralisation des échanges commerciaux et ne dresse aucune barrière à la spéculation et au profit sur le vivant.</p>	
<p>II-a-2 Climat</p>	
<p>14.Les négociations sur le climat n'ont toujours pas donné lieu à un nouveau traité contraignant qui confirme et prolonge les accords de Kyoto. Par contre les Sommets internationaux consacrent la place du marché, notamment concernant le problème de la déforestation (mécanisme REDD) et donnent leur imprimatur à un développement de la finance carbone peu efficace en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), injuste et source de profit spéculatif et d'instabilité économique et financière. La FSU est opposée au développement de la finance carbone qui permet aux pays riches et aux multinationales, grâce aux mécanismes de compensation, de renforcer leur domination sur de nombreux pays du Sud, tout en réduisant leur propre participation à la réduction des émissions de GES. Les mécanismes de flexibilité pour les objectifs nationaux doivent être supprimés.</p>	
<p>15.Afin d'éviter des processus d'emballage climatique, l'objectif doit être une réduction maximale des émissions globales de GES produites par l'action de l'homme d'ici à 2050. A cette fin, les pays développés doivent s'engager à une baisse de 40% d'ici 2020. Ils doivent s'engager à agir pour une négociation internationale débouchant sur des engagements intégrant les pays émergents. Quant aux pays les plus pauvres, tous les moyens doivent leur être accordés pour faire face au changement</p>	

climatique et atténuer leurs émissions.	
II-b Transition écologique	
16. Il est nécessaire d'engager la mise en œuvre et le soutien à des programmes de transition ou de recréation de systèmes locaux de production socialement justes et respectueux des écosystèmes, en exploitant les ressources de façon renouvelable.	
17. De véritables plans de reconversion et de transformation des industries les plus polluantes sont nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et la soutenabilité écologique, tout en préservant l'emploi et en répondant aux besoins nouveaux.	
II-b-1 Un plan de recherche publique	
18. Certaines des « solutions » technologiques avancées ne répondent pas au problème. Aujourd'hui, le nucléaire est une énergie porteuse de risques majeurs et qui accumule des déchets radioactifs. La question de la sortie du nucléaire se pose donc de plus en plus. Les actuels agrocarburants industriels, quant à eux, posent de nombreux problèmes environnementaux et aggravent la crise alimentaire sans contribuer à la baisse des émissions. Leur promotion et leur exploitation doivent être arrêtées.	
19. Affronter la crise climatique passe aussi par une réorientation de la consommation plus juste et moins gaspilleuse, et en particulier le développement des consommations collectives, par la promotion d'une véritable agriculture paysanne, par le développement des énergies renouvelables, créatrices d'emploi.	
20. À cette fin doit être mis en place un plan de recherche publique (donnant lieu à des coopérations internationales, européennes et nationales) qui soit sans commune mesure avec ce qui a cours aujourd'hui et portant sur l'agriculture, les énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétique, le fonctionnement des écosystèmes et des agrosystèmes, les rejets polluants, la réorientation de l'activité humaine vers les domaines les plus respectueux de l'environnement...	
21. Le résultat de ces recherches, en vue de leur application rapide et partout, exige des exemptions sur les droits de licence et de brevet.	
22. La liberté de recherche, dans la mesure de limites éthiques, doit être réaffirmée mais les applications en résultant doivent donner lieu à des choix sur la base d'expertises collectives et	

de débats citoyens.	
<p>II-b-2 Un fonds de financement sous l'égide de l'ONU</p>	
<p>23. Le financement de la lutte contre les dérèglements environnementaux doit reposer sur des ressources publiques stables, transparentes et sa composante internationale doit être administrée par les Nations Unies.</p>	
<p>24. Afin de dégager des ressources, des taxes globales et nationales, différenciées et progressives sont nécessaires. Elles peuvent porter sur la consommation d'énergie (différenciées en fonction des pollutions et des risques induits), sur les km parcourus par les produits, sur les déchets ou sur d'autres assiettes : transactions financières ou les profits consolidés des firmes transnationales. L'accès direct au fonds doit être garanti pour les plus vulnérables par le biais des collectivités locales, des associations populaires, des mouvements sociaux, des ONG et des mouvements de base.</p>	
<p>II-c Lutter contre la pauvreté par un développement écologiquement durable et socialement juste</p>	
<p>25. Jamais la richesse n'a été aussi inégalement répartie au niveau mondial. Alors qu'une richesse inouïe est concentrée entre les mains de quelques-uns, un être humain sur deux vit aujourd'hui avec moins de deux dollars par jour, un sur trois n'a pas accès à l'électricité, un sur cinq n'a pas accès à l'eau potable, un sur six est analphabète, un adulte sur sept et un enfant sur trois souffrent de malnutrition.</p>	
<p>26. L'exploitation, par les multinationales des pays développés, des ressources minières ou énergétiques des pays en développement se fait le plus souvent dans des conditions sociales, sanitaires et environnementales inacceptables.</p>	
<p>27. La situation appelle un nouvel ordre social et un nouvel ordre international, basés sur le développement de la coopération entre les nations, comme le stipulent les articles 22 et 28 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle appelle une réorientation générale des politiques économiques, sociales et culturelles, où chaque femme et chaque homme puissent trouver un travail contribuant au bien être collectif des générations présentes et futures, dans le cadre d'une transition écologique et sociale. Ce qui nécessite de mettre un terme à la logique de mise en concurrence et de marchandisation généralisées.</p>	

<p>II-c-1 La FSU défend les propositions suivantes :</p>	
<p>II-c-1-a Remettre en cause le libre-échange comme principe universel.</p>	
<p>28.Organiser les échanges internationaux en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels, ce qui implique la mise en place d'une nouvelle organisation internationale, basée sur un accord fondateur se substituant aux accords actuels de l'OMC, intégrant les questions sociale et environnementale et visant un accès équitable de tous les peuples aux ressources naturelles et matières premières fondamentales. Assurer le droit des pays du Sud d'être acteurs de leurs échanges et de protéger par des mesures adéquates leurs productions locales. L'OIT notamment doit prendre part aux décisions et à leur suivi.</p>	
<p>29.La santé, l'éducation, l'eau, la culture et plus généralement les secteurs qui relèvent des services publics doivent être exclus du champ du commerce international.</p>	
<p>30.Il convient, par ailleurs, de remettre en cause les Accords sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) afin de, notamment, permettre aux pays du Sud de produire librement des biens (médicaments, par exemple) visant la satisfaction des besoins de leurs populations.</p>	
<p>31.Mettre fin aux contraintes du type plans d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale. Annuler les dettes illégitimes ou insoutenables des pays du Sud. Dédommager ces derniers pour les dettes écologiques et sociales.</p>	
<p>32.Redistribuer les richesses au niveau planétaire et assurer un accès effectif aux droits sociaux fondamentaux pour chaque femme et chaque homme, enclencher un développement économique, social et écologique de chaque pays. Pour ce faire, mettre en place un financement international reposant notamment sur des taxes internationales (voir le I plus haut).</p>	
<p>33.Respecter l'engagement de porter l'aide publique au développement à 0,7% du PIB en 2015 et de là, la porter à 1% pour la fin de la décennie. Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de contrôle pour que les fonds servent effectivement au développement des populations.</p>	
<p>34.Assurer le retour ou le maintien dans le domaine public des secteurs stratégiques qui ont été privatisés ou sont en voie de l'être : les réserves et la distribution d'eau, la distribution de</p>	

<p>l'électricité et sa production industrielle, les télécommunications, la poste, les chemins de fer, les entreprises d'extraction et de transformation de biens primaires, le système de crédit, l'enseignement et la santé.</p>	
<p>35. Garantir la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit de chaque peuple de définir ses propres politiques agricoles et, en matière d'alimentation, de protéger et réglementer la production agricole nationale ou régionale, de décider de sa propre voie vers l'autosuffisance. C'est la garantie d'accès aux ressources (terre, semences, eau...).</p>	
<p>36. Les pays réalisant une surproduction ne peuvent se débarrasser de leurs excédents dans des pays tiers en pratiquant le dumping. La FSU condamne l'accaparement de terres de pays en développement par des multinationales de pays riches ou émergents.</p>	
<p>37. Enfin, l'agriculture OGM présente des risques sanitaires et environnementaux et entraîne déjà une dépendance alimentaire des pays du Sud par la mainmise des grands semenciers. La FSU demande, en application du principe de précaution, l'arrêt des cultures et des essais en plein champ et l'usage des produits alimentaires issus des OGM.</p>	
<p>II-c-1-b Adopter une nouvelle discipline financière.</p>	
<p>38. Aucun développement durable ne peut être atteint sans un contrôle strict des mouvements de capitaux. Plusieurs mesures sont nécessaires : re-réglementer les marchés financiers, contrôler les mouvements de capitaux, supprimer les paradis fiscaux, encadrer les fonds spéculatifs, mettre sous contrôle public le système bancaire et lever le secret bancaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale, le détournement de fonds publics et la corruption.</p>	
<p>II-c-1-c Bâtir une nouvelle architecture internationale</p>	
<p>39. Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC portent une lourde responsabilité dans la crise actuelle. Une nouvelle architecture internationale s'articulant autour de mécanismes régulateurs démocratiques et visant à promouvoir les intérêts des travailleurs, des petits producteurs et des consommateurs, à prévenir de futures crises financières et à préserver l'environnement est nécessaire. Les Nations Unies devraient jouer un rôle prépondérant dans cette nouvelle architecture [pour autant que son Assemblée générale en devienne la véritable instance de décision], ce qui implique de supprimer le statut de membre permanent du Conseil de Sécurité (et le droit de veto qui lui est lié), de mettre la</p>	

<p>démocratie au fondement de son fonctionnement et de ses politiques. Les organisations constitutives au sein des Nations Unies de l'ECOSOC (UNESCO, OIT, ONUSIDA...) doivent être valorisées et leur financement assuré, ce qui suppose le paiement des contributions dues par les États membres et la mise en place de taxes globales.</p>	
<p>40. III- Droits humains, droits des peuples et paix</p>	
<p>41. La crise globale rentre en conjonction avec un basculement du monde dans lequel la compétition fait rage. Les inégalités, concurrences, tensions, entre les nations et à l'intérieur des nations s'accroissent. Après la fin de la guerre froide un nouvel ordre mondial s'est imposé. Les instruments de cet ordre capitaliste se trouvent non seulement dans la capacité militaire des États mais aussi dans l'organisation d'une gouvernance mondiale reposant sur les États riches et les entreprises transnationales et des organisations ou institutions internationales (G8 ou G20, OMC, FMI, Banque Mondiale...). Dans ce monde globalisé, la guerre et les violations des droits humains continuent sous des formes diverses et « légitimées » par des idéologies variées ou des motivations cyniques.</p>	
<p>42. La FSU poursuivra la dénonciation de ces atteintes et son engagement pour une justice internationale, contre le commerce des armes, pour l'abolition de la peine de mort, contre les violences à l'encontre des femmes. Elle réaffirme son engagement aux côtés des peuples qui luttent pour la démocratie, la dignité, leur indépendance et le respect des droits.</p>	
<p>III-a Les peuples en lutte</p>	
<p>III-a-1 Les révolutions arabes</p>	
<p>43. Les révolutions arabes ont eu une incidence sur la nature des luttes sociales et leurs formes dans le monde. Sur chaque continent, de nouveaux mouvements ont émergé pour dénoncer les politiques d'austérité, - Occupy, Indignés, mouvement du 20 février au Maroc ...- les situations d'oppression et l'exclusion du plus grand nombre. Ces nouveaux mouvements se sont inspirés des valeurs et formes de mobilisation mises en avant par les révolutions tunisienne et égyptienne pour dénoncer l'injustice, l'oppression des forces économiques et financières dominantes et revendiquer le pouvoir pour les peuples.</p>	
<p>44. Les révolutions du monde arabe constituent un</p>	

<p>vrai bouleversement : en Tunisie et en Égypte, ces mouvements populaires qui ont conduit au renversement de Ben Ali et Moubarak étaient profondément sous-tendus par une activité sociale et syndicale de longue date. Les vagues populaires de luttes successives témoignent de la profondeur des mouvements à l'œuvre : les causes sociales profondes sont la matrice de ces dynamiques assez fortes pour ébranler la région la plus fournie en régimes despotiques.</p>	
<p>45.A ce jour, les résultats électoraux et la carte politique de ces pays montrent un décalage entre cette réalité sociale et la configuration politique.</p>	
<p>46.Deux défis majeurs restent posés : celui de la consolidation de régimes démocratiques et celui des transformations économiques et sociales. Concernant les droits des femmes, des incidents ou des dispositions législatives telle la nouvelle Constitution tunisienne sont inquiétants.</p>	
<p>47.Depuis le début de ces mouvements, la FSU s'est positionnée du côté de ceux du monde arabe qui luttent pour la justice sociale, les droits humains, la démocratie, la liberté d'expression.</p>	
<p>48.La FSU s'est particulièrement engagée au côté du peuple syrien, dénonçant la violence extrême dont il est victime et le régime d'Assad, responsable de la mort de dizaines de milliers de citoyens syriens. La FSU appuie les efforts de l'ONU et de la Ligue arabe afin de trouver une solution viable permettant de mettre fin au conflit.</p>	
<p>III-a-2 La FSU soutient :</p>	
<p>49.le droit des peuples à disposer d'eux mêmes : droit à l'autodétermination, droits politiques, sociaux, économiques, culturels, linguistiques. La reconnaissance de l'indépendance reconnue par le comité de décolonisation de l'ONU, et la fin des occupations illégales de territoires, notamment en Palestine. La défense des droits des peuples indigènes ; l'exigence d'une solution politique et le soutien aux peuples Kurde, Tamoul, Tchétchène, Tibétain dans le combat pour leurs droits ;</p>	
<p>50.l'abolition de la torture, la fin des disparitions, des viols, des éliminations ciblées ;</p>	
<p>51.le refus de l'annexion ou de l'occupation de tout ou partie d'un territoire par une puissance étrangère ; le retrait des troupes d'occupation, notamment en Afghanistan ;</p>	
<p>52.le retrait de la France de l'OTAN et sa dissolution ;</p>	
<p>53.la réduction généralisée des armements nucléaires et les campagnes de réduction des armements ;</p>	
<p>54.le libre choix des peuples de leur modèle</p>	

économique ;	
55.la décolonisation économique par la souveraineté des peuples et des nations sur leurs ressources naturelles, leurs matières premières contre toutes les formes de domination économique comme la privatisation des services publics et l'accaparement des terres par les entreprises multinationales, contre le pillage à caractère environnemental (contrôle des eaux, des mers et des océans, marchés des droits à polluer, dette écologique et climatique, rejets des déchets du Nord, biopiraterie, destruction des forêts...);	
56.le démantèlement des réseaux de la Françafrique et l'arrêt des pratiques néocoloniales en Afrique ; le démantèlement des bases militaires françaises en Afrique ;	
57.le droit de réparation pour les peuples anciennement colonisés ou mis en esclavage ;	
58.le droit de circulation et d'établissement :	
59.Ce droit est un principe. Il doit reposer sur des lois et leur application effective, mais aussi sur des politiques assurant à chaque personne le droit de vivre dans sa région d'origine en sécurité, libre et dans de bonnes conditions économiques, sociales et environnementales.	
II-a-3 Justice en Palestine	
60.Les violations du droit international par les autorités israéliennes notamment le blocus de Gaza et la poursuite délibérée de la colonisation en Cisjordanie, ne connaissent pas de répit, sans oublier les conditions d'incarcération des prisonniers politiques.	
61.La FSU considère que le respect des droits du peuple palestinien, tous ses droits, y compris le droit au retour des réfugiés, et la réparation des torts causés à ce peuple, sont des conditions indispensables pour une solution réellement pacifique et durable au Proche Orient.	
62.Elle fait siennes les conclusions des trois premières sessions du tribunal Russel pour la Palestine dénonçant d'une part les manquements de l'UE, la responsabilité des entreprises intervenant dans les territoires occupés et d'autre part, qualifiant les pratiques israéliennes à l'encontre de la population palestinienne, aussi bien sur le territoire israélien que dans les territoires palestiniens occupés, de violation de « l'interdiction internationale de l'apartheid ».	
63.L'amplification des opérations de colonisation fragilise aujourd'hui la viabilité de la solution de 2 États souverains.	
64.La FSU rappelle son attachement à une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens à	

<p>l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Elle confirme son engagement dans les campagnes internationales pour :</p>	
<p>65.Campagne "BDS : La campagne appelant au Boycott des produits provenant des colonies, au Désinvestissement des entreprises qui participent à l'occupation, et aux Sanctions contre l'État d'Israël. En particulier, l'UE doit suspendre l'accord d'association UE/Israël.</p>	
<p>66.Campagne "La Palestine à l'ONU", la France doit reconnaître explicitement l'État de Palestine, sur les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et voter, au conseil de sécurité pour l'admission de la Palestine à l'ONU, comme État de plein droit.</p>	
<p>67.La campagne « des bateaux pour Gaza » qui vise à dénoncer le blocus illégal et criminel de Gaza.</p>	
<p>68.IV- Pour une autre Europe</p>	
<p>69.L'Europe traverse une crise sans précédent pouvant conduire à son éclatement. La crise a montré toute la nocivité de l'absence de régulation des activités financières. Prétendant répondre à la dette publique, les politiques d'austérité appliquées à l'échelle européenne ont révélé leur absurdité. L'absence de plans concertés à l'échelle de l'Union européenne (UE), sinon internationale, porte une lourde responsabilité dans la crise économique, mais aussi environnementale, et dans le haut niveau de chômage qui frappe aujourd'hui l'UE. La monnaie unique, de par l'absence d'harmonisation des politiques économiques, sociales et fiscales qui auraient du l'accompagner, s'avère un handicap dans le contexte de crise, notamment pour les pays qui ont des déficits commerciaux importants.</p>	<p>L'Europe traverse une crise sans précédent pouvant conduire à son éclatement. La crise a montré toute la nocivité de l'absence de régulation des <u>activités économiques et</u> financières. Prétendant répondre à la dette publique, les politiques d'austérité <u>appliquées à l'échelle européenne</u> ont révélé leur absurdité. <u>L'absence de plans concertés à l'échelle de l'Union européenne (UE), sinon internationale, porte une lourde responsabilité dans Des plans concertés organisés à l'échelle de l'Union européenne (UE) et internationale par des groupes capitalistes, qui impulsent les décisions en leur faveur au sein des institutions, expliquent la crise économique, mais aussi environnementale, et dans</u> le haut niveau de chômage qui frappe aujourd'hui l'UE.</p>
<p>70.La nouvelle logique à construire devra tourner le dos au capitalisme financier, au néolibéralisme et au productivisme. Elle devra intégrer la donne écologique, éradiquer les différentes formes d'oppression (raciste, sexiste...) et promouvoir les biens communs. Nous avons besoin d'une autre Europe, basée sur la souveraineté démocratique : une Europe de solidarité, une Europe sociale, une Europe des Services public pour gérer les biens communs et assurer les droits. Elle ne pourra se construire qu'à travers l'échange d'expériences et d'analyses entre les peuples et que si les mobilisations européennes se renforcent au delà de ce qu'elles ont été jusque là.</p>	
<p>IV-a Stopper les plans d'austérité, refuser le pacte budgétaire</p>	
<p>71.La FSU remet en cause les traités européens qui</p>	

gravent dans le marbre une politique économique libérale et dessaisissent les peuples de leurs droits démocratiques	
72. Depuis 2011, le « Semestre européen » permet à la Commission européenne et au Conseil des chefs d'État et de gouvernement de surveiller les projets de budgets nationaux et d'émettre des « recommandations » avant que les parlements nationaux n'aient eu l'occasion d'en discuter. Le non respect de ses recommandations peut donner lieu à des sanctions dans le cas de déséquilibres « excessifs ».	
73. Le nouveau traité, TSCG, dénommé « Pacte budgétaire », renforce considérablement les pouvoirs des instances européennes – Commission, Conseil, Cour de Justice - et accentue le déficit démocratique déjà présent dans l'UE. Il comprend plusieurs outils, à inscrire dans les constitutions nationales sinon à un niveau législatif « contraignant et permanent », qui obligent durablement les États à effectuer les réformes « nécessaires » : la « règle d'or », qui impose un quasi-équilibre budgétaire, ainsi qu'un arsenal punitif renforcé pour les pays « laxistes ». Ce Pacte budgétaire dresse ainsi les contours d'une Europe technocratique qui écrase les peuples. Il ne va pas sauver l'Europe, mais l'enfoncer davantage dans la crise économique, sociale, écologique et démocratique.	
74.	
75. Pour la FSU il faut rompre avec la logique d'austérité généralisée imposée par les gouvernements européens et la « Troïka » - Commission européenne, Banque centrale européenne (BCE) et Fonds monétaire international (FMI) - et libérer les États du pouvoir des marchés financiers. Il est urgent de :	Pour la FSU il faut rompre avec la logique d'austérité qui se généralise et s'amplifie par le TSCG imposé généralisée imposée par les gouvernements européens
76. Donner aux États membres de la zone Euro le droit d'emprunter directement auprès de la BCE	
77. Interdire les transactions spéculatives sur les produits dérivés et sur les matières premières	
78. Supprimer les paradis fiscaux	
79. Séparer les banques de dépôt et d'investissement	
80. Taxer les transactions financières	
81. Établir un contrôle public des banques	
82. Relancer l'activité économique en engageant la transition écologique et assurer une vraie coordination des politiques macro-économiques.	Relancer l'activité économique en engageant la transition écologique et assurer une vraie coordination des politiques macro-économiques, stopper et interdire les délocalisations.
IV-b Dettes publiques, audit citoyen	
83. La FSU estime que la question de la restructuration et de l'annulation partielle des	La FSU estime que la question de la restructuration et de l'annulation partielle des dettes publiques doit

<p>dettes publiques doit être posée. Les audits citoyens visent à faire la clarté sur l'origine de la dette publique, à identifier les facteurs qui permettent de caractériser la dette comme illégitime et à permettre à la société civile de se mobiliser à partir de cette question pour débattre des alternatives à l'austérité imposée. Ils doivent se développer.</p>	<p>être posée. <u>La dette a été créée par un manque de recettes programmé dans l'intérêt des banques et des capitalistes prêteurs.</u> Les audits citoyens visent à faire la clarté ...</p>
<p>84.La « crise de la dette » pose aussi la question de la démocratie. Toutes les catégories de dépenses publiques ou socialisées sont discutées et rabotées : retraites, emplois publics, dépenses de santé et de solidarité, investissements... Toutes, sauf une : la charge de la dette publique.</p>	
<p>85.En Europe, les exigences insoutenables et imprévisibles des « marchés » dictent les politiques publiques au jour le jour. Des plans d'austérité draconiens ou la mobilisation de centaines de milliards d'euros dans des « fonds de stabilité » sont décidés en catastrophe. Des réformes constitutionnelles régressives sont introduites sous la menace directe de représailles de la part des agences de notation. La dette publique est instrumentalisée par les « marchés » pour imposer la destruction des services publics et détourner la richesse vers les rentiers.</p>	<p>Des réformes constitutionnelles régressives sont introduites sous la menace directe de représailles de la part des agences de notation, <u>agences dont l'impartialité, la crédibilité et les compétences ont été sérieusement remises en cause, d'autant qu'elles n'ont aucune légitimité.</u> La dette publique est instrumentalisée par les « marchés » pour imposer la destruction des services publics et détourner la richesse vers les rentiers, <u>les actionnaires.</u></p>
<p>86.Ce déni quotidien des principes démocratiques élémentaires n'est pas acceptable. L'audit citoyen vise à permettre aux citoyens de se réapproprier la question de la dette publique, et à partir de là, les grandes questions de politique économique, comme des enjeux démocratiques.</p>	
<p>IV-c Refonder démocratiquement une autre Union européenne basée sur la solidarité, la justice sociale, la démocratie.</p>	
<p>87.La FSU défend une rupture qui doit reposer sur deux principes : une politique économique alternative, une rénovation complète de la démocratie en Europe.</p>	
<p>88.La politique monétaire, les fonds budgétaires et les politiques économiques doivent être subordonnés aux objectifs de démocratie, d'égalité, de solidarité, de paix et de progrès social, dans le respect de l'environnement.</p>	
<p>89.Le refus de la spirale de dumping social doit être associé à l'objectif opposé d'harmonisation vers le haut des droits sociaux, l'extension des conventions de branche et des droits syndicaux à l'échelle de tous les pays membres. L'UE doit assurer comme garanties constitutionnelles la fixation de quatre verrous de minimum de ressources (salaire minimum garanti, minimum de retraite, minimum d'allocation de chômage,</p>	

<p>revenu minimum de protection sociale) calculés en fonction des PIB nationaux. Elle doit harmoniser et étendre les protections légales contre les licenciements, la précarité, les mécanismes de l'exclusion, etc.</p>	
<p>90. Les institutions de l'UE n'ont pas cessé durant les dernières décennies d'exercer des pressions sur les pays dits en développement afin qu'ils adhèrent au processus de mondialisation néolibérale, au détriment de leur capacité de développement économique et social. Elles portent une responsabilité dans la situation de misère dans laquelle sont plongés des centaines de millions de femmes et d'hommes. Dans le même temps, l'Europe se consolide comme forteresse ; de multiples dispositifs, lois ont été adoptés qui visent à un contrôle toujours plus strict des frontières, à une « gestion concertée » des « flux » migratoires et toute une série de dispositifs répressifs.</p>	
<p>91. Pour la FSU, les principes fondant une Europe ouverte et solidaire doivent prévaloir : l'égalité des droits, la liberté de circulation, la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme, la dissociation entre accords économiques et de coopération et les migrations, l'implication de la société civile et des migrant-e-s dans toutes les négociations.</p>	
<p>IV-d L'U.E doit changer radicalement l'orientation de la Politique Agricole Commune (PAC).</p>	
<p>92. La PAC, dont le budget annuel est d'environ 56 milliards d'euros annuel, soit plus de 0,4% du PIB de l'UE, est aujourd'hui productiviste et destructrice de l'environnement, dangereuse pour la santé et dévastatrice d'agriculture de pays du Sud. Elle octroie en France 80% des aides à 20% des exploitations, indépendamment de l'évolution des prix, entraînant une baisse continue du nombre d'agriculteurs. Elle permet aux entreprises agroalimentaires et à la grande distribution de bénéficier de baisses de prix non répercutées sur les consommateurs. Elle déstabilise les cours mondiaux des denrées alimentaires. Elle incite à une course à la spécialisation et à la productivité au niveau des exploitations comme des territoires détruisant l'environnement, la biodiversité, la fertilité des sols qu'une agriculture paysanne favoriserait.</p>	
<p>93.</p>	
<p>94. La PAC doit être réorientée avec pour objectif la souveraineté alimentaire, le développement d'une agriculture paysanne qui respecte l'environnement et la mise en place de circuits courts production-consommation. Les subventions de la PAC doivent concourir à cet</p>	

<p>objectif et aller principalement aux petits producteurs ; elles doivent être complétées d'une régulation des prix.</p>	
<p>95. Il faut promouvoir la coopération avec les paysanneries du monde et combattre avec elles les productions spéculatives.</p>	
<p>IV-e L'énergie</p>	
<p>96. L'énergie présente des enjeux internationaux majeurs, notamment en termes d'accès aux droits sociaux fondamentaux, d'environnement et de tensions ou conflits géopolitiques. Par ailleurs, les énergies fossiles représentent environ le tiers des importations de l'Union européenne, ce qui contraint à une politique économique fortement tournée vers l'exportation.</p>	
<p>97. Cependant, les dépenses de l'Union européenne en faveur du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique restent très faibles (inexistantes en faveur de la sobriété), et celles destinées à la recherche en ces domaines se montent à moins de 0,01% du PIB européen, ce qui est dérisoire au regard des enjeux. La FSU appelle à une amplification des politiques de l'Union européenne en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique</p>	
<p>98. V- En France, agir pour un développement soutenable, fondé sur une autre répartition des richesses</p>	
<p>V-a Se réappropriier le travail et libérer le temps.</p>	
<p>99. Le travail est l'une des clés de l'insertion dans notre société, vecteur de lien social et élément structurant de la société et de soi. A l'inverse, l'impossibilité d'entrer sur le marché du travail génère l'exclusion d'un nombre grandissant de citoyens, dès lors réduits - au mieux - à vivre de l'aide.</p>	<p>Le travail est l'une des clés de l'insertion dans notre société, vecteur de lien social et élément structurant de la société et de soi. <u>Il est aussi facteur d'aliénation dans la société actuelle. A l'inverse.</u></p>
<p>100. Le mythe du « travailler plus pour gagner plus », le travail le dimanche, la remise en cause des 35 heures, le recul de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour la percevoir ne sont dictées que par le modèle économique libéral et ne répondent en rien à la demande sociale. L'emploi devient plus rare et le travail de plus en plus pénible, générant des troubles et des affections qui pèsent sur les conditions de vie. La précarité et le chômage font tout autant, voire</p>	

<p>plus de dégâts : trop de gens se trouvent rejetés à la marge de la société, privés d'un revenu décent et affublés de qualificatifs stigmatisants (inactifs, assistés...). Face à un travail asservissant et un sous-emploi reléguant, sans grande préoccupation des conséquences écologiques, il est nécessaire de construire un autre projet socialement acceptable, avec prise en compte de l'impact environnemental.</p>	
<p>101. Compte tenu des besoins et de l'urgence sociale, la FSU soutient toutes les revendications qui vont vers une sauvegarde, un renforcement et un développement de l'emploi et des mesures sociales qui l'accompagnent, dans le secteur privé comme dans le secteur public.</p>	
<p>102. Cela implique une action coordonnée touchant à la formation et à l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs victimes du chômage de longue durée et d'une qualification insuffisante, du retour effectif aux 35h qui ont été remises en cause. La FSU doit-elle aller plus loin dans ses revendications en matière de réduction du temps de travail ? Toute diminution du temps de travail doit se conjuguer avec l'accès à l'emploi du plus grand nombre, et du retour à la retraite à 60 ans à taux plein.</p>	<p>Cela implique une action coordonnée touchant à la formation et à l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs victimes du chômage de longue durée et d'une qualification insuffisante, du retour effectif aux 35h qui ont été remises en cause. <u>La FSU doit-elle aller plus loin dans ses revendications en matière de réduction du temps de travail ? La FSU revendique la réduction du temps de travail sans flexibilité, ni perte de salaire, et avec les embauches correspondantes.</u> Toute diminution du temps de travail doit se conjuguer avec l'accès à l'emploi du plus grand nombre, et du retour à la retraite à 60 ans à taux plein.</p>
<p>103. Pour la FSU, se réapproprier le travail et libérer le temps, c'est aussi développer les droits économiques et sociaux fondamentaux en matière de salaires, d'égalité homme/femme....</p>	
<p>V-b Définir, maîtriser les choix politiques</p>	
<p>V-b-1 La question des salaires est déterminante.</p>	<p><u>La question des salaires et des pensions est déterminante.</u></p>
<p>104. La FSU rappelle son exigence d'une rupture avec la politique de baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Si le SMIC doit être revalorisé, il faut aussi obtenir des progressions de carrière pour ne pas y enfermer les salariés. L'égalité salariale homme/femme doit être placée comme priorité nationale. Pour éviter le dumping social, ces exigences sont d'ailleurs à élargir à l'ensemble de l'Union Européenne.</p>	<p>La FSU rappelle son exigence d'une rupture avec la politique de baisse <u>des pensions et</u> de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Si le SMIC doit être revalorisé, il faut aussi obtenir des progressions de carrière pour ne pas y enfermer les salariés <u>et obtenir la revalorisation des pensions.</u></p>
<p>105. Sur le plan économique, pour empêcher les entreprises de se défausser sur la collectivité d'une partie du coût du travail via l'exonération des charges sociales, la FSU considère que ce processus doit s'accompagner d'un resserrement de l'échelle des revenus. Faut-il aller jusqu'à définir un revenu et un patrimoine maximum ?</p>	

<p>106. La FSU se félicite de l'abrogation de la loi TEPA. Elle se prononce pour la révision du code du travail dans une logique de renforcement de la protection des salariés.</p>	
<p>V-b-2 Priorité absolue : l'emploi</p>	
<p>107. Depuis notre dernier congrès, la situation s'est lourdement dégradée : plus de cinq millions de personnes sont inscrites sur les listes de Pôle-Emploi, les plans de licenciement se multiplient, des délocalisations sont mises en œuvre, la précarité et la pauvreté s'étendent. Un million de personnes sont en sous-emploi. Selon l'INSEE, 8,2 millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté.</p>	
<p>108. Pour la FSU, l'objectif de plein emploi est une priorité passant par le reflux de la précarité, l'inversion de la courbe du chômage et la création nécessaire de plusieurs millions d'emplois.</p>	
<p>109. L'augmentation massive de l'emploi, articulée à ses garanties qualitatives imposent une série de choix : nouvelles répartitions des richesses, réduction du temps de travail, augmentation des ressources publiques par une fiscalité redistributive, sécurité sociale professionnelle sont des outils indispensables.</p>	
<p>110. La progression quantitative des emplois doit découler de la transition écologique avec ses multiples conséquences (habitat, transport, énergie, nouvelles filières, reconversions), d'une nouvelle politique de ré industrialisation, de relocalisations, de développement des services publics et de l'emploi public, avec la satisfaction des besoins sociaux.</p>	
<p>111. La reconquête de l'emploi impose de bloquer les licenciements dans les entreprises qui font des profits, privilégient le versement de dividendes aux actionnaires. Pour ce faire, le pouvoir de contrôle des instances représentatives des personnels (CCE, CE, DP) et de l'Inspection du Travail est à renforcer.</p>	
<p>112. La FSU réaffirme qu'elle s'est prononcée pour :</p>	
<p>113. Contrôle du bilan de l'utilisation des aides publiques accordées aux entreprises, avec remboursement exigé en cas de détournement d'utilisation, de délocalisation ou de dégradation de la gestion des emplois (temps partiel forcé, intérim, CDD...)</p>	
<p>114. Les sous-traitants doivent bénéficier des mêmes droits sociaux que les donneurs d'ordre (conventions collectives). Le CDI dans le privé et l'emploi statutaire dans le public doivent rester la norme.</p>	
<p>115. Pour la FSU, de nouvelles dispositions sont à adopter :</p>	

<p>116. Abrogation de toutes les lois ayant des conséquences régressives sur l'emploi et les dispositifs sociaux notamment, en restaurant la hiérarchie des normes (priorité de la loi sur les accords de branches, des accords de branche sur les accords d'entreprises).</p>	
<p>117. Remise en cause des ruptures conventionnelles dont le volume s'est fortement accru et qui permettent souvent au patronat de se soustraire aux dispositifs sociaux et primes liés aux licenciements.</p>	
<p>118. Modulation des cotisations patronales en fonction des politiques d'emploi et de salaires, dont la taxation de l'utilisation abusive de la précarité. Pour prendre en compte et lutter contre les nouvelles normes d'emploi, les recodifications régressives de décembre 2004 à mai 2008, la FSU revendique une extension des aspects protecteurs du Code du Travail.</p>	
<p>119. Dans le contexte de croissance du chômage et dans l'urgence face à celui des jeunes notamment, le gouvernement relance massivement l'utilisation des emplois aidés (emplois d'avenir, contrats de générations...). Pour la FSU, ces contrats aidés, doivent, quelle qu'en soit la forme, pouvoir déboucher sur un emploi stable en étant automatiquement assortis d'un volet formation avec un véritable contenu permettant l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme en particulier pour les jeunes (voir aussi zoom « jeunes »).</p>	
<p>120. La FSU exige que tout au long de ces dispositifs particuliers, un contrôle soit assuré sur la durée des contrats, de la rémunération, des droits qu'ils ouvrent.</p>	
<p>121. En aucun cas, ils ne doivent se substituer à des emplois existants ou augmenter les emplois précaires.</p>	
<p>122. Le Service public de l'emploi dans ses différentes composantes est un outil indispensable pour toute nouvelle politique de l'emploi, protection des salariés et intervention active de l'État, garanties sociales et indemnisation de tous les chômeurs (cf. thème 2)</p>	
<p>123. Pôle-Emploi, refondé et reconstruit comme un véritable Service public peut fournir l'appui structurel pour bâtir ce nouveau dispositif.</p>	
<p>V-b-3 Quelles politiques publiques pour réorienter industrie, agriculture, politique énergétique ?</p>	
<p>V-b-3-a Réorienter l'industrie</p>	
<p>124. Mettre un terme à la désindustrialisation est indispensable. Mais on ne peut revenir à des</p>	

<p>industries polluantes et de main-d'œuvre à bas coût. La politique industrielle doit être pensée en lien avec la recherche, l'utilité sociale des productions, les besoins de la population, l'empreinte écologique. Pour la FSU, une politique de grands travaux utiles, respectueux des choix des populations et des critères écologiques, intègre cette réflexion.</p>	
<p>125. Réfléchir à la transformation progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue des salariés afin d'assurer leur maintien dans l'emploi et/ou leur reconversion. Ces nouvelles filières peuvent être créatrices d'emplois localisés. Mais il faut s'assurer que les activités relocalisées correspondent à de réels besoins pour ne pas relancer une société du tout-jetable. Ces réorientations politiques et économiques sont liées nécessairement aux politiques initiées à l'échelle européenne.</p>	
<p>126. Dans cette perspective, le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire doit être développé : sans actionnaires, ce secteur est créateur d'emplois utiles et joue un rôle moteur dans le domaine de l'insertion, dans le maintien et le développement de liens sociaux.</p>	
<p>127. Pour la FSU, la création de la Banque Publique d'Investissement doit permettre de redéfinir des filières stratégiques et de stimuler, sous contrôle public, la recherche et le développement. Des outils de planification souple sont à développer avec la centralisation et la coordination des structures de prévision et d'analyses stratégiques (COE, CAS...CNE...). Pour la FSU, le statut, le rôle et les missions de cette banque doit faire l'objet d'un débat national sous l'égide du Parlement.</p>	
<p>V-b-3-b Réorienter la politique agricole</p>	
<p>128. La politique agricole française doit rejeter le productivisme porteur de graves conséquences sanitaires, sociales et écologiques et se donner comme objectif le développement d'une agriculture paysanne qui respecte l'environnement et la mise en place de circuits courts de production. L'éducation et la formation doivent intégrer ces préoccupations.</p>	
<p>V-b-3-c Une autre politique énergétique</p>	
<p>129. Face à une crise économique et écologique profonde liée aux modes de production et de consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, il faut aller vers un modèle énergétique durable. Cela implique une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, et nécessite des politiques cohérentes de transport collectif... Or, l'accroissement de la production énergétique pour une consommation toujours plus</p>	

<p>importante, que ce soit à partir des centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre, de centrales nucléaires ou par l'exploitation des gaz de schiste dont nous demandons l'abandon, est contraire à cet objectif. Il faut mener une politique volontariste d'une plus grande sobriété dans l'usage de l'énergie. Faut-il envisager une tarification progressive de l'eau, du gaz, de l'électricité pour favoriser des pratiques plus sobres (cf thème 2) ?</p>	
<p>130. La catastrophe de Fukushima a rappelé les risques du nucléaire, la plupart des pays européens ont décidé de l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. Le mandat actuel de la FSU « tendre vers la sortie du nucléaire » nous paraît insuffisant. Ne faut-il pas s'engager sur une sortie du nucléaire ? Cela suppose une transition pensée économiquement et socialement en cherchant l'adhésion des populations et des salariés concernés. Des investissements très importants devront être consacrés à la recherche, et une politique publique de développement des énergies renouvelables (développement du photovoltaïque, de l'éolien terrestre et offshore, de la géothermie.. tenant compte des potentialités locales) doit être menée, permettant la création d'emplois nouveaux et qualifiés. En tout état de cause, la FSU doit demander l'arrêt des centrales nucléaires vétustes.</p>	<p>Cela suppose une transition pensée économiquement et socialement en cherchant l'adhésion des populations et des salariés concernés. Des investissements très importants devront doivent être consacrés à la recherche, et une politique publique de développement des énergies renouvelables (développement du photovoltaïque, de l'éolien terrestre et offshore, de la géothermie.. tenant compte des potentialités locales) doit être menée, permettant la création d'emplois nouveaux et qualifiés. En tout état de cause, la FSU doit demander l'arrêt des centrales nucléaires vétustes, <u>et l'indépendance des organismes de contrôle sur la sécurité.</u></p>
<p>131. La création d'un pôle public énergétique français regroupant les plus grandes entreprises concernées doit être envisagée. Dans ce cadre, la question de la re nationalisation de GDF se pose (cf thème 2). La création d'un pôle public européen de l'énergie est également nécessaire .</p>	<p><u>La FSU revendique la création d'un pôle public et le renforcement d'un service public énergétique (électricité, énergies fossiles ...)</u> français regroupant les plus grandes entreprises concernées doit être envisagée. Dans ce cadre, la question de la re nationalisation de GDF et EDF s'impose se pose (cf thème 2). La création d'un pôle public européen de l'énergie est également nécessaire .</p>
<p>V-b-4 Pour lutter contre l'exclusion ou la marginalisation des espaces, aménagement du territoire, transports, politique de la Ville, logement</p>	
<p>132.</p>	
<p>133. La réforme des collectivités territoriales fait courir le risque d'une concentration des moyens et des activités, d'une concurrence entre territoires au détriment des zones rurales, isolées, pauvres ou peu peuplées. Elle doit être revue.</p>	
<p>134. La FSU se prononce pour que soit menée de toute urgence une politique active d'aménagement du territoire et des espaces pour réduire les disparités économiques et sociales et préserver les espaces naturels et de</p>	

<p>vie des dérives liées aux spéculations immobilières, à un développement industriel incontrôlé et une agriculture centrée sur la recherche des seuls critères de rendements ou de chasse à l'aide européenne.</p>	
<p>135. La FSU a condamné les fermetures de tribunaux, d'hôpitaux, de services,... mues par le seul objectif de rentabilité financière et parfois, en vue de libérer l'espace pour les services assurés par le secteur privé (secteur hospitalier par exemple). Elle s'engage pour une politique de réimplantation équilibrée des services publics dans les territoires, principaux garants de l'égalité des citoyens et des usagers, de la satisfaction de leurs besoins. Une attention particulière sera accordée aux zones défavorisées (les ZUS notamment) ou aux zones rurales menacées par la désertification.</p>	
<p>136. Cela implique la mise en œuvre d'une véritable péréquation des ressources financières, garante de l'intérêt général et en tout état de cause le maintien d'un rôle prédominant de l'État.</p>	
<p>137. La FSU se prononce pour la relance d'une politique dynamique de la ville qui assure, quelle que soit la taille de la cité ou de l'agglomération, la mixité sociale, l'accès aux lieux culturels, le rapprochement des lieux de vie et des bassins d'emploi, le droit à un logement décent, la prise en charge des soins.</p>	
<p>138. Trop souvent la politique de la ville a eu pour effet d'exclure les classes sociales les moins favorisées des centre-ville quand ces derniers ne sont pas tout simplement réservés aux activités marchandes. La mixité sociale est en recul. Les familles ayant le moins de ressources sont désormais éloignées des centres urbains, des lieux d'activité et des réseaux de transports en commun. La FSU est favorable au développement de transports publics interurbains respectueux de l'environnement. Les infrastructures ferroviaires existantes (voies, gares,...) doivent être rénovées et entretenues. On priorisera un schéma territorial cohérent et respectueux du principe d'égalité pour l'acheminement des personnes et des marchandises au détriment de la mise en œuvre de grands projets routiers, autoroutiers et aéroportuaires. Des mesures de redynamisation des espaces, de création de centres de vie abordables, accessibles et accueillants et de soutien à l'attractivité sont nécessaires.</p>	
<p>139. Pour des raisons sociales mais aussi environnementales, les politiques tarifaires en matière de transports collectifs doivent en faciliter et en soutenir l'usage pour dissuader celui de l'automobile. Étant donnée la part prédominante des subventions issues des collectivités territoriales, la gratuité pour les chômeurs et les jeunes en formation doit être de mise. Des expériences intéressantes existent en</p>	<p>Des expériences intéressantes existent en matière de gratuité totale dans les transports publics urbains, comme à Aubagne par exemple. Peut-on On peut s'appuyer sur ces expériences pour revendiquer partout l'accès gratuit à tous les transports locaux ou de proximité (cf thème 2) ? Les aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite doivent par ailleurs être étendus.</p>

<p>matière de gratuité totale dans les transports publics urbains, comme à Aubagne par exemple. Peut-on s'appuyer sur ces expériences pour revendiquer partout l'accès gratuit à tous les transports locaux ou de proximité (cf thème 2) ? Les aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite doivent par ailleurs être étendus.</p>	
<p>140. Une grande part des transports de marchandises par route est évitable. Par des taxes réduites sur le gas-oil, des tarifs autoroutiers inférieurs au coût réel des l'impact des transports routiers (dégradation de chaussée, pollution, accidents) le modèle français a favorisé la route au détriment des alternatives. L'inter-modalité, l'utilisation du fret ferroviaire et des voies navigables existantes, le ferroutage, doivent conduire à des transferts du transport de marchandises par route vers des modalités moins consommatrices d'énergies, moins polluantes, plus pérennes et plus sûres.</p>	
<p>141. La FSU condamne l'ouverture au marché du réseau ferré introduisant la concurrence dans le fret et le transport de voyageurs, la fermeture des lignes économiquement non rentables et la multiplication des tarifs des lignes.</p>	<p>La FSU condamne l'ouverture au marché du réseau ferré introduisant la concurrence dans le fret et le transport de voyageurs, la fermeture des lignes économiquement non rentables et la multiplication des tarifs des lignes. <u>Elle exige le retour au service public du réseau et du transport ferrés pour la satisfaction des besoins des populations et de l'aménagement du territoire.</u></p>
<p>142. L'insuffisance du nombre de logements disponibles, les prix des loyers ou les contraintes de transport contraignent les familles à accepter des logements trop petits, n'ayant pas toujours le confort qu'ils souhaiteraient, beaucoup trop loin de leur travail, des services et des écoles... Et cela est sans compter les sans-logis ! Le logement est un droit fondamental, un besoin essentiel pour tous. Lutter contre le mal logement, c'est agir pour une autre politique du logement (cf VI.6).</p>	
<p>V-b-5 Pour une profonde réforme de la fiscalité</p>	
<p>V-b-5-a Une fiscalité aujourd'hui injuste et inefficace</p>	
<p>143. Depuis plusieurs années, les politiques fiscales ont visé à diminuer les impôts directs, présentés comme une charge insupportable notamment pour les entreprises et les ménages les plus aisés, au motif de préserver la compétitivité de notre économie, d'enrayer les évasions fiscales, de retenir ou d'attirer des capitaux, et plus récemment de lutter contre la crise...</p>	
<p>144. Ainsi, l'impôt sur les sociétés est passé de 50 à 33 %, le taux marginal de l'impôt sur le revenu de 65 à 40 %, les niches fiscales se sont</p>	

<p>multipliées... Le bouclier fiscal qui consistait à plafonner les impôts directs à 50% des revenus fiscaux a été supprimé début 2012 mais l'ISF (impôt sur la fortune) allégé de manière conséquente à la même date. Une partie des prélèvements a été transférée sur les impôts indirects ou locaux, socialement injustes comme la TVA ou la taxe d'habitation.</p>	
<p>145. La suppression de la taxe professionnelle, non compensée totalement par la nouvelle CET (Contribution Économique Territoriale), reporte une nouvelle fois sur les ménages, via la fiscalité locale, le poids de ce nouvel allègement consenti aux entreprises. Dans le même temps, les entreprises multinationales multiplient les dispositifs pour échapper aux impôts : ainsi, les sociétés du CAC 40 payent 2.3 fois moins d'impôt sur les bénéfices en moyenne que les PME.</p>	
<p>146. Basée sur un système ancien, inadapté et injuste, la fiscalité locale pèse de plus en plus lourdement sur les ménages les plus modestes. Le désengagement de l'État à de nombreux niveaux a de plus obligé les collectivités locales à assumer un nombre croissant de dépenses, notamment là où les besoins sociaux fondamentaux (éducation, santé, ressources...) sont les plus importants. Conséquence, les inégalités territoriales se sont creusées.</p>	
<p>147. Amputées de ressources indispensables, les administrations publiques (État, collectivités, organismes sociaux) ont systématiquement réduit les dépenses publiques, affaiblissant du même coup la capacité de notre pays à répondre aux besoins sociaux, à relever les défis de notre époque en termes d'élévation du niveau de connaissances, de qualifications, de santé, de lutte contre le chômage, les défis environnementaux.</p>	
<p>148. Les premières mesures fiscales annoncées pour 2013 - qui s'ajoutent aux 6 milliards de hausse d'impôts votés en juillet dernier - vont dans le bon sens parce qu'elles ciblent essentiellement les grandes entreprises et les ménages les plus aisés (alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, tranche d'imposition à 45 %...). Mais le système fiscal demeure trop peu progressif ; le gel du barème de l'impôt sur le revenu, même aménagé par une décote revalorisée, va pénaliser nombre de ménages ; l'ISF, rétabli de manière trop timorée, retrouve un niveau inférieur à celui d'avant la réforme de 2011 ; les niches fiscales ne sont pas remises à plat et certaines, seulement plafonnées. On est donc encore très loin de la réforme fiscale en profondeur que revendique la FSU.</p>	

<p>V-b-5-b L'exigence d'une fiscalité plus juste : un choix de société</p>	
<p>149. La FSU réaffirme son attachement à une fiscalité plus juste basée sur la progressivité de l'impôt afin de permettre une redistribution des richesses.</p>	<p>La FSU réaffirme son attachement à une fiscalité plus juste basée sur la progressivité de l'impôt afin de permettre <u>à la fois une augmentation des recettes et</u> une redistribution des richesses.</p>
<p>150. Elle propose notamment de :</p>	
<p>151. redonner à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) une place centrale en renforçant de manière significative sa progressivité par la création de nouvelles tranches et le relèvement du taux marginal d'imposition ;</p>	
<p>152. supprimer toutes les niches fiscales socialement injustes ou inefficaces;</p>	
<p>153. taxer plus fortement les revenus financiers et la fortune ;</p>	
<p>154. réformer la fiscalité des entreprises pour qu'elle soit plus juste et qu'elle favorise les politiques d'emploi, de salaires et d'investissements utiles</p>	
<p>155. diminuer la fiscalité indirecte, injuste socialement, en commençant par la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et les biens culturels ;</p>	
<p>156. donner au service public les moyens de lutter efficacement contre la fraude fiscale.</p>	<p>donner au service public les moyens de lutter efficacement contre la fraude fiscale. <u>Ce nouveau contexte de fiscalité plus juste permettrait à chaque contribuable de participer en fonction de ses revenus.</u></p>
<p>157. La fiscalité doit aussi permettre de modifier les comportements de production et de consommation pour construire un développement économique et social solidaire et durable.</p>	
<p>158. Inscrite dans le cadre d'un rééquilibrage d'ensemble de la fiscalité, cette dimension écologique doit concerner les ménages mais surtout les entreprises, qui doivent respecter les lois.</p>	
<p>159. Si la FSU dénonce le principe du pollueur/payeur qui permet aux plus riches de continuer de polluer en payant, elle revendique une fiscalité écologique qui sanctionne les pollueurs, sans culpabiliser les individus ni aggraver les difficultés des plus fragiles, qui encourage les comportements responsables et qui aide au développement d'infrastructures non polluantes.</p>	
<p>V-b-5-c Vers une harmonisation fiscale au niveau européen ?</p>	
<p>160. Les politiques fiscales menées jusqu'à présent ont été essentiellement orientées vers une mise en concurrence des États entre eux, conduisant</p>	

<p>à un dumping fiscal et social aux conséquences désastreuses. Une harmonisation fiscale à l'échelle européenne est une nécessité absolue pour sortir de ce système pervers. De même, à l'échelle mondiale, des taxations globales (sur les transferts de capitaux notamment) doivent rapidement se mettre en place.</p>	
<p>161. VI- Une protection sociale et des droits sociaux de haut niveau pour tous</p>	
<p>VI-a Une reconquête nécessaire</p>	
<p>162. Fruit d'une longue conquête, notre protection sociale a fait l'objet de mesures fractionnées (réforme injuste et inefficace des retraites, désengagements successifs pour l'assurance maladie, fragilisation de la politique familiale...) qui visent à réduire les dépenses socialisées et à faire porter sur les individus les conséquences d'un démantèlement programmé des solidarités, en renforçant les inégalités sociales et territoriales.</p>	
<p>163. Or, les déficits de la sécurité sociale ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à l'insuffisance des recettes liée à une politique économique et sociale désastreuse qui a aggravé le chômage et comprimé les salaires, et à une politique fiscale profondément injuste.</p>	
<p>164. La FSU défend le principe d'une protection sociale obligatoire et de haut niveau pour tous, dans l'esprit renouvelé de la sécurité sociale de 1945 en se plaçant résolument du côté des solidarités. Qu'il s'agisse de santé, de famille, de retraite, de droit sociaux, les besoins sont immenses mais la question des financements renvoie à un choix de société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire.</p>	
<p>165. La FSU se prononce pour des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses : modification et élargissement des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, suppression des exonérations de cotisations patronales qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, taxation des stock-options, plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.</p>	<p>La FSU se prononce pour des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses : modification et élargissement des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, suppression des exonérations de cotisations patronales, qui d'autant plus qu'elles n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, taxation des stock-options, plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.</p>
<p>166. Des pistes complémentaires pourraient être explorées :</p>	
<p>167. modulation de la cotisation employeur en fonction de la politique d'emploi et des salaires (cf V.b.2)</p>	
<p>168. pour élargir le financement de l'assurance-maladie, progressivité de la CSG, aujourd'hui</p>	<p>pour élargir le financement de l'assurance-maladie, progressivité de la CSG, aujourd'hui</p>

<p>proportionnelle et applicable au premier euro. Autant une augmentation uniforme des taux de CSG pénaliserait l'immense majorité des ménages, autant l'introduction d'une forte progressivité permettrait de rétablir plus de justice fiscale en mettant davantage à contribution les revenus les plus élevés.</p>	<p>proportionnelle et applicable au premier euro. Autant une augmentation uniforme des taux de CSG pénaliserait l'immense majorité des ménages, autant l'introduction d'une forte progressivité permettrait de rétablir plus de justice fiscale en mettant davantage à contribution les revenus les plus élevés.</p>
<p>VI-b Pour une réforme juste et efficace des retraites</p>	
<p>VI-b-1 Des réformes injustes</p>	
<p>169. Les réformes imposées depuis 1993 visent à baisser le montant des retraites et pensions et organisent un retour vers la paupérisation des retraités. Elles pénalisent, notamment pour les femmes, les carrières courtes ou impactées par le chômage, la précarité, l'entrée tardive dans la vie professionnelle. Elles discréditent les régimes de retraite pour précipiter les salariés qui le peuvent vers les assurances privées tandis que les autres devraient se contenter d'un minimum social.</p>	
<p>170. La nouvelle loi de 2011 augmente l'effet de la décote pour les salariés qui seront de plus en plus nombreux à ne pas réunir les conditions du taux plein. Elle aggrave la difficulté des fins de carrière en combinant, dans la fonction publique, le report de l'âge de départ avec la suppression brutale de la CPA. Le décret carrières longues du 2 juillet 2012 constitue une première avancée mais le dossier reste entier.</p>	
<p>VI-b-2 Les propositions de la FSU</p>	
<p>171. Opposée à tout système par capitalisation qui soumet la protection sociale à la logique des marchés financiers, la FSU réaffirme son attachement à un système de retraite solidaire par répartition et au code des pensions dans la Fonction Publique. Elle conteste par ailleurs tout système de comptes notionnels ou par points qui individualiserait les droits.</p>	
<p>172. Elle s'oppose à la fusion des régimes et propose l'harmonisation de leurs objectifs par le haut en vue d'assurer une parité de niveau de vie entre actifs et retraités.</p>	
<p>173. Elle se prononce pour une réforme juste et efficace des retraites avec :</p>	
<p>174. le retour de l'âge de référence de départ à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75 % pour tous et la référence incontournable des 37,5 annuités en l'absence de droits nouveaux, ce qui suppose la46 :</p>	
<p>175. suppression des décotes et surcotes ;</p>	

176. le retour à l'indexation des pensions sur les salaires ;	
177. une validation des périodes d'études et de précarité pour le calcul des pensions ;	une validation des périodes d'études et de précarité pour le calcul des pensions, <u>y compris les périodes exercées en statut de sportif de haut niveau</u>
178. la réduction des inégalités de pensions entre hommes et femmes par le rétablissement et l'amélioration des bonifications antérieures pour enfants, sans condition (4 trimestres en durée liquidable + 4 trimestres en durée d'assurance dans la FP, retour aux conditions d'attribution pour les 8 trimestres dans le régime général) ;	
179. une prise en compte de la pénibilité pour des départs anticipés et l'aménagement des fins de carrière ;	une prise en compte de la pénibilité <u>des métiers</u> pour des départs anticipés et l'aménagement des fins de carrière
180. la revalorisation des droits actuels à la réversion dans le régime général, leur maintien dans la fonction publique, et partout, l'extension aux personnes pacées.	
181. Pour faire face à l'augmentation de la population âgée tout en garantissant un système solidaire de haut niveau, il faut accroître les ressources des régimes de retraites de 4 à 5 points du PIB d'ici 2050, ce qui passe automatiquement par une autre répartition des richesses (hausse des cotisations, taxation des revenus financiers et du patrimoine), une autre politique en faveur de l'emploi, des salaires et de la justice sociale.	
182. De plus en plus de retraités vivent sous le seuil de pauvreté, notamment les femmes seules : des milliers de personnes touchent moins de 600 euros par mois.	
183. La FSU demande donc des mesures de revalorisation spécifique significatives pour les petites pensions et, pour le régime général, une pension minimum brute fixée au niveau du SMIC brut pour une carrière complète de 37,5 annuités.	
VI-c Pour une politique ambitieuse de santé publique pour tous	
VI-c-1 Un système de santé fortement menacé	
184. Les désengagements successifs ont réduit la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO), encore élevée en moyenne (75%) en raison du poids des affectations longue durée (ALD) prises en charge à 100%, mais à peine supérieure à 50% en médecine de ville.	
185. Sous l'effet des forfaits, des franchises et des remboursements de médicaments, le « reste à charge » des patients s'est accru et les	

renoncements aux soins ont augmenté, notamment chez les jeunes et les personnes âgées, faute d'une couverture suffisante par une complémentaire santé qui coûte de plus en plus cher.	
186. Taxées de manière injuste, les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées qui prospèrent au fil des désengagements et offrent des prestations en fonction des sommes versées.	
187. La mise en place d'une médecine à plusieurs vitesses s'est par ailleurs accélérée avec le développement des dépassements d'honoraires dans le cadre du secteur 2. Loin de s'attaquer à ces dépassements, la création d'un secteur optionnel risquait au contraire d'en étendre la pratique. Le gouvernement a engagé des négociations pour les encadrer.	
188. Mis sous tutelle avec la loi HPST de 2009 et la création des agences régionales de santé (ARS), les organismes de sécurité sociale sont sommés de faire les mauvais choix pour mettre en place la politique de baisse des dépenses de santé qui avait été décidée par l'État.	
189. L'ancien gouvernement n'avait pas caché sa volonté de définir un « panier de soins » remboursable par une AMO a minima, limité aux « gros risques », et de transférer le reste des dépenses sur les complémentaires ou sur les malades.	
190. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 comporte des mesures qui vont dans le bon sens mais n'opère pas de rupture réelle avec les lois de financement précédentes alors que les attentes sont fortes en matière de santé. La FSU a par ailleurs contesté le prélèvement de 0,15 % puis de 0,3 % sur les pensions des retraités imposables pour financer l'aide à l'autonomie.	
VI-c-2 Les propositions de la FSU	
191. La FSU dénonce le glissement opéré ces dernières années vers une « complémentaire pour tous » devant pallier les insuffisances d'une AMO repliée sur les seuls risques lourds.	
192. Elle réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées avec une assurance maladie qui couvre tous les besoins et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent.	
193. Le droit universel à la compensation de la perte d'autonomie dans le cadre d'un service public à créer (cf thème 2) doit relever de la solidarité nationale et non des assurances privées.	
194. La question se pose de savoir si cela doit se	

<p>faire dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale ou celui d'une 5ème branche à créer.</p>	
<p>195. L'objectif annuel de dépenses doit prendre en compte tous les besoins réels en anticipant sur les évolutions nécessaires, et accroître les remboursements y compris pour les soins dentaires, auditifs ou visuels. L'IVG doit être remboursée à 100% ainsi que les moyens de contraception.</p>	
<p>196. La FSU propose de :</p>	
<p>197. réorganiser la médecine de ville : en repensant le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné, en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération (la T2A, tarification à l'activité pénalise le patient), en retravaillant la notion de médecin référent, en revoyant les études médicales et développant une formation continue indépendante des laboratoires pharmaceutiques, en relevant le numerus clausus et en réfléchissant aux conditions de l'installation des médecins afin de lutter contre les déserts médicaux ;</p>	
<p>198. réorienter le système fondé sur le « tout curatif » vers la prévention à tous les niveaux : en développant une véritable politique d'éducation à la santé, en luttant pour un environnement de qualité, l'amélioration des conditions de vie et de travail, en réorganisant le système de santé en tenant compte des besoins des populations et en valorisant la médecine du travail et de prévention (dans la FP) ; la remise en cause, pour des raisons strictement budgétaires, de certains dépistages systématiques doit par exemple cesser.</p>	
<p>199. défendre l'hôpital public : en établissant une carte sanitaire à partir des besoins et en luttant contre les fermetures d'hôpitaux de proximité et de maternités, en luttant contre le développement du secteur lucratif, en abrogeant la T2A qui freine l'accomplissement des missions de service public et en réfléchissant à une dotation correcte de l'Hôpital ;</p>	<p>défendre l'hôpital public : en établissant une carte sanitaire à partir des besoins et en luttant contre les fermetures d'hôpitaux de proximité et de maternités <u>(notamment en abrogeant la loi HPST, dite Bachelot)</u>, en luttant contre le développement du secteur lucratif, en abrogeant la T2A qui freine l'accomplissement des missions de service public et en réfléchissant à une dotation correcte de l'Hôpital <u>et en revalorisant les salaires des personnels du secteur public hospitalier (reconnaissance des gardes, des qualifications)</u></p>
<p>200. recréer une véritable opposabilité des tarifs et interdire à terme les dépassements d'honoraires ;</p>	
<p>201. promouvoir une autre politique du médicament : en luttant contre le lobbying des laboratoires pharmaceutiques et en revoyant le statut des visiteurs médicaux, en créant un pôle public du médicament, en développant la recherche publique et en modifiant les pratiques médicales en terme de prescription ;</p>	
<p>202. développer les moyens d'accompagnement à domicile et les structures d'accueil pour les personnes dépendantes, et revaloriser</p>	

l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),	
203. rétablir une véritable démocratie sanitaire : en rétablissant l'élection des représentants des salariés, en consultant les assurés sociaux sur les choix importants, en redéfinissant la « gouvernance » des ARS et en donnant à la conférence régionale de santé un rôle majeur en terme de propositions, en mettant en place une autorité de santé indépendante des intérêts marchands.	
VI-d Pour une politique familiale ambitieuse	
204. La FSU se prononce pour une politique familiale ambitieuse qui concerne toutes les formes de famille, y compris mono- ou homo-parentales.	
205. Opposée à toute diminution du congé maternité et à toute transformation de la nature de celui-ci, elle exige son extension à 26 semaines.	
206. Elle est attachée au maintien du congé parental, menacé à cause de son coût jugé élevé, sous ses formes plus souples récemment acquises pour les parents qui le souhaitent (partage possible entre les parents, congé à temps partiel). Elle demande l'accès au congé parental, au congé pour garde d'enfant malade et au congé de présence parentale pour les parents sociaux, et la transformation du congé de paternité en congé de parentalité.	
207. Elle refuse la mise sous condition systématique de ressources des prestations familiales et se prononce pour le versement des allocations familiales dès le 1er enfant.	
208. Le développement d'un service public de la petite enfance est indispensable pour permettre aux femmes de travailler et à chaque famille de bénéficier pour son enfant d'un mode de garde choisi et adapté à son âge et ses besoins : crèches publiques avec un encadrement qualifié suffisant et des horaires d'ouverture élargis, formation améliorée et statut garanti pour les assistantes maternelles privées avec 3 enfants pris en charge au maximum.	
VI-e Chômage, minima sociaux, sécurité sociale professionnelle	
209. Près de 3,6 millions de personnes sont allocataires de minima sociaux. Un peu plus de 6 millions en vivent. Le taux de chômage s'établit à 10% de la population active. Les jeunes, les femmes, les seniors en sont les principales victimes. Les embauches en contrat très courts, le sous emploi, le recours aux emplois précaires et dérogatoires ne révèlent rien d'autre que le manque d'offres d'emplois et l'absence de volonté des entreprises de	Près de 3,6 millions de personnes sont allocataires de minima sociaux. Un peu plus de 6 millions en vivent. Le taux de chômage s'établit à 10% de la population active. Les jeunes, les femmes, les seniors en sont les principales victimes. Les embauches en contrat très courts, le sous emploi, le recours aux emplois précaires et dérogatoires ne révèlent rien d'autre que le manque d'offres d'emplois et l'absence de volonté des entreprises <u>et des employeurs publics (Etat, collectivités</u>

<p>développer des emplois durables et de qualité.</p>	<p>territoriale,...) de développer des emplois durables et de qualité.</p>
<p>210. L'annulation de certaines mesures ou projets du précédent gouvernement (TVA sociale, défiscalisation des heures supplémentaires) est salubre. D'autres restent à réviser (la préparation opérationnelle à l'emploi) ou doivent être annulées (l'obligation à la sortie de formation, d'accepter un emploi sous peine de sanction,...) au profit de la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle articulant emploi et formation pour les centaines de milliers de chômeurs de longue durée, avant un élargissement à tous. La FSU réitère les mandats adoptés au congrès de Lille. En construisant une sécurité sociale professionnelle, l'objectif est de créer, en partant des droits actuels les plus protecteurs, une continuité de droits, quelle que soit la situation effective des personnes (en activité, en reconversion, en attente d'emploi ou de formation). Le niveau de rémunération, la reconnaissance et le développement de la qualification professionnelle de la carrière, le droit à la retraite et à la formation, la transférabilité des droits et avantages sociaux doivent ainsi être assurés par un financement mettant à contribution les employeurs.</p>	
<p>211. Des mesures doivent être prises rapidement : augmentation des minima sociaux, ouverture du RSA à partir de 18 ans plutôt que 25 ans, renégociation de la Convention Unedic, rétablissement de l'Allocation équivalent Retraite.</p>	
<p>212. Dans le même temps, la FSU porte des propositions de relance de l'emploi incluant des dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi des jeunes avec des formations professionnelles diplômantes/qualifiantes offrant de véritables perspectives d'insertion professionnelle.</p>	
<p>213. Cela passe par la refondation et le redéploiement du Service Public de l'Emploi, doté de missions élargies et de moyens supplémentaires, incluant la sauvegarde de l'AFPA, la stabilisation des Missions Locales, leur développement en réinvestissant la totalité de leurs missions initiales.</p>	
<p>214. Ce Service public de l'emploi dans ses différentes composantes serait un outil indispensable pour toute nouvelle politique de l'emploi, de protection des salariés et d'intervention active de l'État, de garanties sociales et d'indemnisation de tous les chômeurs (cf. thème 2)</p>	
<p>215. A ce titre, Pôle Emploi doit disposer des moyens nécessaires pour faire face à l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi et répondre à l'ensemble des missions relevant de l'accueil, de l'accompagnement, de l'orientation professionnelle, de commanditaire de formation.</p>	

<p>216. Les politiques de l'emploi et de la FP doivent rester en premier lieu de la compétence de l'État dans le cadre d'une organisation déconcentrée avec prise en compte des spécificités locales.</p>	
<p>217. Il faut s'engager de manière volontariste dans la réinsertion des personnes en grandes difficultés afin qu'elles retrouvent dignité et perspectives. Le relèvement des minima sociaux, l'augmentation des salaires et des prestations familiales, la réduction des délais d'indemnisation des chômeurs, la simplification des voies de recours, l'humanisation des services, la définition d'une charte des droits des usagers incluant leur représentation dans les instances de dialogue, la restauration du dialogue social ... y contribuent aussi. La définition d'un continuum de droits garantissant un revenu maintenu, des droits permanents quelle que soit la situation traversée est mise en débat.</p>	
<p>218. Des menaces pèsent par ailleurs fortement sur l'aide alimentaire des plus démunis, la commission européenne ayant prévu de ne pas reconduire les aides en 2014.</p>	
<p>VI-f Logement (droit au logement, logement social...)</p>	
<p>219. La politique du logement reste très inégalitaire et les plus pauvres en sont les premières victimes. Jamais les loyers et les prix de l'immobilier n'ont été aussi élevés. Après une période de baisse, ils ont rapidement retrouvé leur niveau d'avant 2008, et poursuivent leur progression. L'insuffisance chronique de l'offre est amplifiée par la chute de la construction observée depuis 2008 alors que les besoins sont toujours aussi importants.</p>	
<p>220. Le dernier rapport diffusé par la fondation Abbé Pierre rappelle, chiffres à l'appui, que les difficultés de logement concernent près de 9 millions de personnes en France.</p>	
<p>221. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre une politique ambitieuse pour répondre effectivement aux besoins en logement de tous, et rompre ainsi avec une logique qui oriente les personnes en situation de fragilité vers des formules intermédiaires d'hébergement et de logement. Les crédits du SAMU social doivent être révisés à la hausse en cohérence avec les prérogatives du Conseil d'État.</p>	
<p>222. Il faut garantir une offre de logements suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins, notamment ceux des personnes les plus modestes. Elle doit aussi répondre à l'exigence de mixité sociale. La récente loi qui durcit la loi SRU en portant à 25 % le seuil de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants, va dans le bon sens. Mais ce seuil</p>	

<p>devra être réellement respecté, ce qui suppose des sanctions beaucoup plus dissuasives.</p>	
<p>223. Il s'agit de garantir l'application et l'amélioration des lois DALO et SRU, de lutter contre la spéculation immobilière, de faire appliquer la loi sur les réquisitions de logements et bureaux vacants et la fin des expulsions.</p>	
<p>224. C'est aussi se fixer comme objectif de construire des cadres de vie dignes, adaptés, qu'ils soient définitifs ou provisoires dans l'attente de l'octroi d'un logement autonome. La construction nécessaire de logements neufs comme la réhabilitation de l'habitat ancien doit se faire en tenant compte de normes environnementales exigeantes (isolation, économie d'énergie,...) et de l'évolution de facteurs sociaux (accessibilité pour les handicapés et personnes âgées, expériences d'habitat intergénérationnel...)</p>	
<p>225. Dans le cadre des mesures préventives, un accompagnement social est nécessaire pour répondre à toutes les difficultés nées de l'absence de logement notamment en matière éducative et de santé.</p>	
<p>226. L'encadrement des loyers dans des zones considérées comme tendues limitant la révision des loyers à l'évolution de l'indice de référence (IRL) va dans le bon sens. Cette mesure d'urgence, souhaitée depuis longtemps par les associations de locataires, devra trouver une extension dans une loi-cadre sur le logement et la création d'un observatoire des loyers.</p>	
<p>VI-g Retraité, citoyen à part entière</p>	
<p>227. Dans quelques années, 30 % de la population aura plus de 65 ans. La place du retraité dans la société résulte de son statut d'ancien salarié ayant acquis des droits dans un système solidaire et intergénérationnel de retraite. C'est un citoyen à part entière et chacun sait la place qu'il occupe dans la vie familiale, citoyenne, associative, syndicale et politique, tout comme sa contribution à la vie économique.</p>	
<p>228. Être citoyen suppose la reconnaissance effective de son rôle social et la possibilité de l'exercer librement, ce qui exige de pouvoir vivre décemment, de se loger, de se soigner, de se cultiver...</p>	
<p>229. Passeur de mémoire et d'expérience, créateur de lien social, le retraité favorise ainsi l'accès des jeunes aux responsabilités.</p>	<p>Passeur de mémoire et d'expérience, créateur de lien social, le retraité favorise ainsi l'accès des jeunes aux responsabilités.</p> <p><u>Pourtant, des pratiques qui écartent de la vie sociale, économique ou civique des personnes en raison de leur âge se perpétuent. Ces discriminations touchent davantage encore les femmes dont l'espérance de vie est plus grande et les pensions moyennes plus faibles. La</u></p>

construction d'un nouveau pacte générationnel ne peut se faire que dans un respect absolu du droit des individus à la dignité, l'autonomie, la protection dans une société solidaire.

La FSU constate et déplore que des associations, des fournisseurs privés de « services à la personne » proposent leurs prestations aux personnes âgées en perte d'autonomie à des conditions souvent fort onéreuses. Seuls les Services publics garants d'égalité sur l'ensemble du territoire peuvent offrir une réponse aux besoins sociaux, à tout âge, en particulier à ceux des personnes âgées aujourd'hui particulièrement mal couverts, avec l'ambition d'ouvrir des droits nouveaux, et d'apporter des réponses globales notamment sur le logement, les transports en commun, l'accès à la culture et aux loisirs, l'accès aux soins, la prévention..., ce qui n'est pas le cas des structures diverses actuelles : collectivités territoriales, associations privées.

C'est pourquoi la FSU revendique un service public national qui aurait pour mission de définir les cadres nationaux, les priorités, et dont les modalités de mises en œuvre pourraient déconcentrées et/ou décentralisées. Il assurerait :

une mission de veille et de coordination pour les services publics existants, l'impulsion de la mise en place de services nouveaux répondant aux besoins (prévention du vieillissement...)

l'égalité et le respect des droits sur tout le territoire.

Ce service, géré avec la participation des représentants élus des usagers et des personnels, pourrait par exemple coordonner au niveau régional et départemental la construction d'un réseau d'établissements publics lieux de vie, de prévention et de soins (maisons de retraite, accueil de jour), les services de garde à domicile, la mise en place des schémas gérontologiques, assurer le suivi des plans Alzheimer et Solidarité Grand Age. Cela suppose des budgets à la hauteur des besoins et la création de très nombreux emplois statutaires, à temps pleins, équitablement répartis, correctement rémunérés, relevant des fonctions publiques, et dont la formation relèverait du service public de formation initiale et continue.

La FSU doit poursuivre la réflexion du groupe de travail national actifs et retraités. Ces travaux doivent être portés à la connaissance de tous.

Des groupes de travail départementaux actifs / retraités doivent appuyer cette réflexion.

<p>230. VII- Pour le respect des droits et des libertés, pour l'égalité des droits</p>	
<p>231. Dans un contexte marqué par le chômage, la précarité et l'exclusion sociale, les discriminations frappent les plus démunis. Elles frappent plus particulièrement les populations étrangères ou d'origine étrangère victimes du racisme et de la xénophobie. Pour la FSU, la lutte contre les exclusions et les discriminations, contre les atteintes aux libertés et aux droits démocratiques, contre le racisme et la xénophobie s'inscrit pleinement dans le syndicalisme quotidien.</p>	
<p>232. Durant les années Sarkozy, une frénésie législative et sécuritaire a généré de nouvelles lois, de nouveaux fichiers qui ont sérieusement mis en cause les droits et libertés, notamment ceux des plus précaires (chômeurs, étrangers...). Discours décomplexé et politiques xénophobes et sécuritaires se sont aussi dangereusement banalisés, et il faudra du temps pour revenir sur cette évolution insidieuse des mentalités. Aujourd'hui il est urgent de reprendre de nombreux dossiers pour, a minima, annuler les multiples récessions : fichage, entraves à la liberté de circulation, attaques contre la justice, et particulièrement celle des mineurs. La FSU doit y contribuer en s'impliquant fortement dans les actions en faveur de tous les droits, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, civils et politiques ou environnementaux.</p>	
<p>VII-a Des lois sécuritaires, fichiers, des atteintes aux libertés d'expression, loi régressive sur la justice des mineurs notamment, répression et violences policières</p>	
<p>233. Une politique sécuritaire et de répression ne peut constituer la réponse aux problèmes de société. Plutôt que de s'attaquer aux causes et aux effets de la crise sociale, c'est le choix de la surveillance et la répression de populations ciblées qui a été mis en avant ces dernières années. Ni en parole ni en acte, l'actuel ministre de l'Intérieur n'a marqué de rupture pour l'instant.</p>	

<p style="text-align: center;">VII-a-1 Fichiers, traçabilité</p> <p>234. La traçabilité des personnes se poursuit : vidéo-surveillance, géolocalisation, biométrie, fichage dès l'enfance et tout au long de la vie... Les fichiers se multiplient avec possibilités d'interconnexion des fichiers et des items inacceptables, souvent très loin d'un contrôle démocratique. La FSU revendique une plus grande autonomie pour la CNIL et une augmentation de ses prérogatives, de réels moyens politiques et techniques lui permettant le contrôle des contenus et de l'utilisation des fichiers. Elle reste vigilante en ce qui concerne toutes les formes de fichage, notamment des élèves, et combattra toute dérive pouvant remettre en question le respect de la vie privée.</p>	
<p style="text-align: center;">VII-a-2 Réorganiser la police, mettre fin aux répressions et violences policières</p> <p>235. La FSU rappelle que le nécessaire besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés, ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. La police nationale doit avoir les moyens d'assurer ses missions de service public. La FSU considère que la police administrative doit être totalement réorganisée pour assurer pleinement son rôle de prévention et de protection des populations. La police judiciaire, notamment économique et financière, doit être nettement renforcée afin de remplir ses missions de recherche des délinquants, dont ceux de la finance, et pour l'élucidation des infractions, telles celles liées aux atteintes à l'environnement. L'accroissement des prérogatives de la police municipale entraîne un risque démocratique majeur, que renforce sa dépendance aux maires.</p>	
<p>236. La FSU demande la dissolution de la BAC et le rétablissement de la police de proximité. La police doit se montrer respectueuse des personnes et de leurs droits. Il faut assurer le contrôle de la justice sur les actions policières afin que soient garanties les libertés individuelles, et élargir à tous les citoyens la saisine du Défenseur des Droits (Collège Déontologie de la Sécurité).</p>	
<p>237. La FSU dénonce les violences policières, et l'impunité dont ont bénéficié certains fonctionnaires de police dans ce domaine. Les sanctions prévues pour les manquements et délits constatés doivent être appliquées. Les armes dites non létales, comme le Flash Ball, le « Taser » ou le LDB représentent un véritable danger comme l'ont montré différentes affaires à Nantes, Montreuil, Marseille... La FSU exige leur interdiction.</p>	
<p>238. Elle dénonce aussi l'accroissement des</p>	

<p>sanctions administratives et des poursuites pénales à l'encontre de militants et des manifestants, notamment en ce qui concerne les actions de solidarité et de désobéissance civile, et demande l'amnistie. Elle prend note de l'abrogation du délit de solidarité.</p>	
<p style="text-align: center;">VII-a-3 Faire de l'incarcération un ultime recours</p> <p>239. Surfant sur la peur et le sentiment d'insécurité, instrumentalisant la place des victimes, la politique menée en matière de justice pénale ces dernières années est le résultat de lois de circonstances, proposées et votées après la médiatisation et l'exploitation politique de faits divers. Le concept de « dangerosité », instituant une psychiatrisation dangereuse de la Justice, est devenu prétexte d'une politique sécuritaire qui prolonge les peines par l'instauration de mesures de sûreté, en contradiction avec les principes du droit français. Après la loi de 2010 dite de non-récidive, la loi relative à l'exécution des peines a été le point d'orgue d'une politique pénale qui fait de l'incarcération la réponse privilégiée. Sous couvert de rapidité de la réponse, les procédures de comparution immédiate se sont multipliées, alors qu'elles réduisent les possibilités de la défense et sont pourvoyeuses de peines d'incarcération.</p>	
<p>240. La FSU dénonce l'utilisation systématique de « l'outil prison », pour les majeurs comme pour les mineurs, notamment pour de courtes ou très courtes peines, dont l'effet déstructurant et criminogène catastrophique est prouvé. La loi pénitentiaire de 2009, qui devait apporter plus de dignité dans les prisons françaises, a été une occasion manquée. La FSU revendique le droit pour les personnes détenues à l'exercice plein des droits reconnus à tout citoyen (droits civiques, civils et familiaux, santé, formation, enseignement, droits sociaux et droit du travail, etc.). A cet égard, l'ensemble des services publics compétents en ces domaines doit pouvoir intervenir auprès des personnes détenues. La FSU revendique également l'application des règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe (Rec (2006) 2 du 11 janvier 2006), l'instauration d'un numerus clausus pour tous les établissements pénitentiaires.</p>	
<p>241. Si le remplacement de places, dont la vétusté rend les conditions de détention indignes, est une nécessité, la FSU affirme que l'incarcération ne doit pas être la sanction de référence mais l'ultime recours, pour les majeurs comme pour les mineurs. Pour ce faire, la peine de prison doit être exclue pour un certain nombre de délits et l'échelle des peines doit être revue : les peines exécutées en dehors de la prison, la probation, doivent être reconnues et valorisées.</p>	

<p>La libération conditionnelle d'office doit être promue. Les règles européennes de la probation doivent donner lieu à un travail en France et être mises en application. Mais la question des moyens restera un préalable incontournable au développement des peines effectuées dans la communauté, notamment dans des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation aujourd'hui carencés.</p>	
<p>242. Le changement de cap annoncé par la ministre de la justice Christiane Taubira (faire de la prison l'ultime recours en développant notamment les alternatives à l'incarcération et à la probation) doit se concrétiser rapidement.</p>	
<p>VII-a-4 Situation de la justice des mineurs</p>	
<p>243. Pendant les années « Sarkozy », les attaques contre la spécificité de la justice des mineurs n'ont jamais été aussi fortes. Les mineurs sont devenus la nouvelle classe dangereuse. L'ordonnance de 1945 a fait l'objet de nombreuses lois votées très souvent en procédure accélérée, généralement après un fait divers dramatique : instauration d'un tribunal correctionnel, accélération des procédures, banalisation de l'emprisonnement... Même si la nouvelle Garde des Sceaux souhaite se positionner différemment (abrogation du tribunal correctionnel et valorisation du milieu ouvert), nous n'assistons pas encore à une véritable rupture avec les politiques antérieures.</p>	
<p>244. La FSU réaffirme que les mineurs, auteurs de délit, restent des enfants et qu'il faut, au-delà de la sanction pénale, les protéger et les éduquer. Elle se prononce pour la primauté de l'éducation sur la répression.</p>	
<p>VII-b Reconstruire la démocratie, développer la citoyenneté :</p>	
<p>VII-b-1 La démocratie en crise</p>	
<p>245. L'aggravation de la crise économique s'accompagne d'une montée de la xénophobie, du racisme, de l'intolérance, du déni de démocratie. La fatalité constamment invoquée et l'impuissance ressentie favorisent la recherche de « coupables » et une montée du vote d'extrême droite. Dans le même temps, l'abstention explose ; on peut d'autant plus parler d'une crise de la représentativité que les institutions ne sont pas à l'image de la société dans toute sa diversité : les classes populaires sont largement sous-représentées ainsi que les jeunes, les femmes et les minorités. A cela s'ajoute une crise des institutions issues de la</p>	

<p>Constitution de la Ve République, contestable du point de vue démocratique.</p>	
<p>246. Les années passées sont marquées de la volonté politique de réduire les comportements et actes solidaires au détriment d'une montée de l'individualisation et de l'individualisme : le repli sur soi plutôt que le débat, le chacun chez soi plutôt que l'accueil, le chacun pour soi plutôt que les expressions et les mobilisations collectives.</p>	
<p>247. Il s'agit aujourd'hui de redonner confiance aux citoyens, aux électeurs, aux usagers et de promouvoir l'expression de leurs besoins, leur reconnaissance, leur légitimité en les impliquant mieux et plus souvent dans les processus décisionnels et l'élaboration de projets collectifs soutenant la solidarité, le respect de l'autre, l'égalité et la laïcité.</p>	
<p>VII-b-2 Société civile et processus participatifs</p>	
<p>248. Comment transformer les interrogations et la méfiance des citoyen-nes en processus constructifs de réappropriation du politique, qui doit demeurer un lieu de confrontation ? La démocratie participative peut constituer un élément de réponse si elle s'appuie vraiment sur des formes d'auto-organisation populaire.</p>	
<p>249. Il s'agit d'engager une vraie réflexion sur la manière dont les citoyens peuvent être acteurs. Les organisations syndicales, les associations d'usagers, les partis politiques ont un rôle évident à jouer dans les processus participatifs : expression publique des exigences citoyennes, manifestations, demandes de référendums, pétitions, forums civiques...Ils contribuent à la qualité du débat argumenté, notamment pour contrer la « pensée unique » et le poids des lobbies.</p>	
<p>250. Parallèlement, le pluralisme des médias, le respect des libertés individuelles et du droit d'expression doivent être renforcés pour permettre l'accès à l'information et la communication, conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. Il s'agit par ailleurs de s'opposer à toute censure issue d'un cybercontrôle arbitraire.</p>	<p>Parallèlement, le pluralisme des médias, le respect des libertés individuelles et du droit d'expression doivent être renforcés pour permettre l'accès à l'information et la communication, conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. Il s'agit par ailleurs de s'opposer à toute censure issue d'un cybercontrôle arbitraire. <u>Le traitement de l'information véhiculé par des journalistes et des économistes « de garde », toujours les mêmes sur toutes les ondes et écrans, transmet essentiellement les scénarios du libéralisme ; la FSU doit recueillir et diffuser dans sa revue tous les éléments qui permettent de dévoiler les choix capitalistes et les alternatives possibles par les combats.</u></p>
<p>251. La FSU coopère avec les mouvements d'éducation populaire, forums sociaux et contresommets altermondialistes, universités populaires, des collectifs citoyens, dans leur recherche de nouvelles formes de sensibilisation</p>	

<p>et de mobilisations, et dans leur volonté de tisser du lien social. Des réseaux basés sur la solidarité, promeuvent des actions qui s'inscrivent dans un processus de transformation de la société : AMAP, réseaux de commerce équitable, de l'économie solidaire... L'émergence du mouvement altermondialiste a traduit l'adhésion à une action militante pour une cause à la fois globale et aux multiples visages.</p>	
<p>252. D'autres formes d'actions sont apparues, autour de la résistance et de la désobéissance civile : RESF, mouvement des Désobéissants, Indignés, faucheurs OGM, « casseurs de pub », Forums contre les grands projets inutiles... Ces actions, ces réseaux ont su créer de nouveaux espaces démocratiques et inscrire certaines questions professionnelles et/ou sociétales dans le débat public. Elles ont aussi leurs limites : difficultés à s'inscrire dans la durée, problèmes de représentativité...</p>	
<p>253. Comment articuler les actions collectives et les démarches individuelles ? La FSU considère que ces actions, collectifs et réseaux peuvent être complémentaires de l'action syndicale pour mobiliser et s'opposer à des mesures, réformes, décisions contestables. C'est pourquoi la FSU s'intéresse, voire apporte son soutien à ces actions dès lors qu'elles respectent les valeurs qu'elle prône et permettent de rassembler autour d'objectifs communs. Elle s'oppose à toute sanction à l'encontre des citoyens qui participent à ces formes d'action non violente.</p>	
<p>VII-b-3 Lutter contre les idées d'extrême-droite</p>	
<p>254. Le résultat des élections présidentielles a montré un enracinement du vote en faveur du Front National. Si les motivations de cet électorat peuvent être d'ordre contestataire, voire anti-libéral, la dimension identitaire, nationaliste et raciste est toujours présente derrière ce vote. Le gouvernement précédent est en partie responsable de la banalisation de ces idées nauséabondes, la droite n'ayant pas hésité à adopter une stratégie de division et de stigmatisation, au détriment des solidarités, pour tenter de détourner l'attention des vrais problèmes et de l'insécurité sociale.</p>	
<p>255. Face à ce constat, face à l'expression décomplexée de la xénophobie, et notamment de l'islamophobie, face aussi à l'abstention, particulièrement massive dans les milieux populaires, nos organisations syndicales ont aussi à coopérer dans un front large. La FSU continuera à :</p>	
<p>256. afficher clairement ses valeurs ;</p>	
<p>257. porter haut et fort les exigences de justice sociale, basées sur la solidarité nationale et</p>	

<p>internationale afin d'obtenir des politiques des réponses à la hauteur des enjeux ;</p>	
<p>258. participer activement à la lutte contre les inégalités et les discriminations, en combattant les idées reçues sur les immigré-es, les pauvres, les chômeurs, les gens du voyage ..., en combattant le sexisme et l'homophobie.</p>	
<p>VII-c Accès à la culture/aux cultures, à la connaissance, à la communication</p>	
<p>259. La culture est un droit fondamental garanti par la Constitution. Son exercice implique que le service public culturel, porté par l'État comme par les collectivités, soit doté de moyens suffisants pour remplir ses trois missions fondamentales : l'aide à la création, la protection et la sauvegarde du patrimoine, la démocratisation de la culture et la démocratie culturelle.</p>	
<p>260. Or, ces dernières années ont été marquées par des diminutions massives de crédits, des suppressions d'emplois et des externalisations de personnels, des disparitions de structures et des abandons de missions. Il est nécessaire de restaurer les moyens permettant au service public culturel de jouer son rôle et notamment de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales.</p>	
<p>261. Par ailleurs, le tiers secteur culturel ayant été mis à mal par ces mêmes politiques désastreuses, nombre d'associations et de compagnies ne peuvent subsister faute de crédits. Il faut des moyens suffisants affectés à la création et aux arts vivants, à l'accès aux œuvres, aux événements et aux pratiques culturelles ; en particulier, l'emploi artistique doit être garanti, notamment à travers le régime des intermittents.</p>	
<p>262. Le secteur patrimonial est considéré par le néolibéralisme comme un stock d'actifs économiques. Or, un monument historique ou un musée ne sont pas des attractions censées tendre vers une rentabilité financière à travers la gestion d'une clientèle, mais des institutions de transfert au service d'un public citoyen. La puissance publique doit s'occuper de redistribution et de diffusion culturelle, non de gestion du flux des entrées payantes. Il est crucial que l'État, tout en respectant une nécessaire décentralisation, garantisse un pilotage national de l'action culturelle dans un but de cohérence et d'égalité, par-delà tout intérêt particulier ou local.</p>	
<p>263. Le gouvernement Fillon a affaibli sciemment le service public d'archéologie préventive en vue de le discréditer pour organiser une concurrence privée, il a ruiné les enseignements artistiques</p>	

<p>et porté des coups très rudes à la recherche dans le secteur culturel. Une politique différente doit être mise en place, respectueuse des métiers, des agents et de leurs missions.</p>	
<p>264. Le fait culturel se caractérise par sa pluralité, il n'y a jamais « une » culture mais toujours « des » cultures prises dans des processus continus de brassage, d'inter-influences et de redéfinition. Notre position éthique considérant que toutes les cultures ont un même degré de dignité ne doit pas être confondue avec un relativisme généralisé : si elle implique de reconnaître les langues et cultures régionales, elle ne dispense pas, en revanche, de condamner tout trait culturel en contradiction avec les droits humains</p>	
<p>265. Dans nos sociétés modernes, la place prépondérante des grands médias, la révolution numérique, la montée irrésistible de l'audiovisuel ou le développement d'internet posent de manière nouvelle le problème de la diffusion des œuvres et leur appropriation.</p>	
<p>266. La FSU a combattu HADOPI et se réjouit de sa neutralisation, tant en raison de son inefficacité que des menaces qu'elle faisait peser sur la liberté individuelle et la protection de la vie privée.</p>	
<p>267. Les nouvelles pratiques culturelles, fondées sur le partage et l'interactivité, permises par les nouvelles technologies, doivent pouvoir se développer, ce qui implique un large débat démocratique pour trouver un modèle économique qui, tout en respectant les droits des auteurs et des artistes, soit tourné vers l'avenir.</p>	
<p>VII-d Égalité des droits : orientation sexuelle, identité de genre</p>	
<p>268. La FSU revendique l'égalité complète dans l'accès à toute forme d'union (mariage, PACS, vie maritale), ainsi que l'accès à la parentalité, notamment par le recours à l'adoption, ou à la PMA (procréation médicalement assistée) pour les couples de lesbiennes, et la reconnaissance du statut de beau-parent.</p>	
<p>269. Cependant, l'égalité juridique, si elle est essentielle dans une société ouverte à la diversité, ne saurait être suffisante face aux nombreuses violences et discriminations dont sont victimes les personnes LGBT. Chez les jeunes, les LGBT-phobies peuvent entraîner dépression, déscolarisation, suicide... L'état doit tout mettre en œuvre pour protéger les personnes et faire reculer les discriminations, les stéréotypes et les préjugés.</p>	
<p>270. La FSU revendique la dépsychiatriation des</p>	

<p>personnes transgenres, un accès facilité au changement d'état civil sans obligation de chirurgie ni de stérilisation préalables, et l'aménagement de leur environnement professionnel durant la période de transition, ainsi qu'un congé spécifique de transition.</p>	
<p>271. La FSU affiche clairement ses engagements contre les LGBT-phobies, c'est en particulier le sens de sa participation aux Marches des fiertés. Elle défend les personnels victimes de discriminations. Convaincue que l'hétérosexualité n'est pas la norme, mais seulement majoritaire, la FSU organise des actions de sensibilisation, notamment dans le secteur de l'éducation, afin de lutter contre les LGBT-phobies et de promouvoir la diversité.</p>	
<p>272. La FSU apportera son soutien à toutes les initiatives internationales de défense des personnes LGBT, en particulier à l'ONU pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité.</p>	
<p>VII-e Handicapés : accessibilité lieux publics, logements, emplois</p>	
<p>273. Depuis la loi du 11 février 2005, les droits des personnes en situation de handicap ont été renforcés, sous la pression notamment des associations.</p>	
<p>274. Dans la pratique cependant, la société est encore loin d'être accessible. Le chômage touche deux à trois fois plus les personnes handicapées que les autres, de trop nombreux enfants restent « sans solution » faute de place dans un établissements spécialisé, l'accès à la culture, celui aux loisirs sont loin d'être effectifs pour tous.</p>	
<p>275. Un récent rapport ministériel, caché sous le gouvernement précédent, révèle que l'échéance de 2015 pour l'accessibilité du cadre bâti et des établissements recevant du public ne pourra pas être atteint, seuls 15 % de ces derniers s'étant mis aux normes.</p>	
<p>276. Élever le niveau d'accessibilité dans tous les domaines profite à tous : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes souffrant temporairement d'un trouble... Tout retard pris a des répercussions dans le futur : si aujourd'hui 80 % des personnes handicapées ont un niveau inférieur au baccalauréat, c'est en grande partie parce que le droit à la scolarisation n'a pas été respecté dans le passé.</p>	
<p>277. Pour la FSU, l'accessibilité procède d'un choix de société, elle continuera à agir pour la mise en œuvre effective de ce principe, notamment en poursuivant le travail engagé avec de nombreux partenaires et dans les différentes instances où elle siège.</p>	

<p>VII-f Droits des enfants</p>	
<p>278. La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) énonce l'ensemble des droits des enfants, mais aussi les obligations faites aux États dans leur application. D'une manière générale, il s'agit pour la France comme pour tous les autres pays signataires, de reconnaître et de garantir leurs droits sans discrimination à tous les enfants, même et surtout les plus fragiles, qu'ils soient pauvres, étrangers, en délicatesse avec la justice, ou en situation de handicap. De ce point de vue, plusieurs zones d'ombre demeurent en France, périodiquement mises en lumière par les institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe ou le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.</p>	
<p>VII-f-1 Grande précarité</p>	
<p>279. Il en va tout particulièrement de la situation des deux millions d'enfants qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté, souffrant de carences en matière de santé, de conditions de logement, d'accès aux loisirs et à la culture, autant de facteurs mettant en cause leur scolarité et leur épanouissement. Ces phénomènes constituent autant d'atteintes à leurs droits. Pour la FSU, il y a nécessité à développer des politiques publiques coordonnées de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment en matière d'accès aux soins, au logement, à la culture et aux loisirs.</p>	
<p>VII-f-2 Droit à l'éducation</p>	
<p>280. Les droits des enfants sont aussi directement mis en cause par les actuelles législations liées à l'accueil et au séjour des étrangers. Mineurs isolés étrangers et enfants de parents en situation irrégulière doivent pouvoir suivre une scolarité normale comme le stipule la CIDE. Engagée aux côtés de RESF, la FSU continue à s'opposer aux expulsions des familles en situation irrégulière, demande la fermeture des centres de rétention administrative. Elle exige le respect du droit à l'éducation et sera attentive à la définition de nouvelles réglementations plus conformes à l'esprit et à la lettre de la CIDE.</p>	<p>Elle exige le respect du droit à l'éducation et sera attentive à la définition de nouvelles réglementations plus conformes à l'esprit et à la lettre de la CIDE. <u>Elle exige que ce droit soit réellement mis en œuvre par l'intervention des services publics (de l'Etat comme des communes) afin que chaque enfant présent sur le territoire soit effectivement scolarisé.</u></p>
<p>281. Ce droit fondamental à l'éducation doit par ailleurs être concrètement mis en œuvre, et dans les mêmes conditions que dans les départements de la métropole, dans toutes les communautés d'outre-mer, tout particulièrement à Mayotte et en Guyane.</p>	
<p>282. Il en va de même s'agissant des milliers d'enfants roms, aujourd'hui interdits d'école par</p>	

<p>des réglementations et des pratiques d'expulsion indignes du « pays des droits de l'Homme. » La FSU est engagée notamment dans le collectif pour la scolarisation des enfants roms et revendique le respect de tous leurs droits.</p>	
<p>283. Ces quelques paragraphes montrent combien la mise en œuvre et le respect de la CIDE sont loin d'être parfaits dans notre pays. La FSU, avec ses syndicats, participe à de nombreuses campagnes multi-acteurs qui revendiquent l'effectivité de tous les droits des enfants. Elle poursuivra son investissement dans ce domaine en y apportant son expertise et ses capacités de mobilisation, par exemple sur les campagnes concernant les mineurs étrangers isolés, la justice des mineurs et le développement de la diffusion de la CIDE.</p>	
<p style="text-align: center;">Zoom jeunes adultes</p>	
<p>284. Un jeune adulte sur 5 (24% des femmes et 21 % des hommes de 18 à 24 ans) vit en dessous du seuil de pauvreté. Variable d'un individu à l'autre, la période entre la fin de la scolarité et le début de la vie professionnelle s'est allongée et complexifiée. Cet âge est mal couvert par notre système de protection sociale et de manière générale les jeunes ne bénéficient pas de droits sociaux suffisants. La protection à laquelle les jeunes majeurs peuvent prétendre dans le cadre des missions de Protection de l'Enfance des Conseils Généraux et des Juges pour Enfants n'est pas effective, faute de moyens financiers. Il faut étendre ces droits pour qu'aucun jeune ne soit exclu et réfléchir à des prises en charge coordonnées. Les pouvoirs publics, la sécurité sociale doivent mener une campagne d'information sur les droits existants et simplifier les démarches d'acquisition (par exemple le droit à la CMU dès 16 ans n'est que peu utilisé car complexe et mal connu).</p>	
<p>285. La FSU rappelle son mandat d'allocation d'autonomie, qui donne aux jeunes un statut social, favorise la poursuite d'études, une formation professionnelle ou une insertion réussie dans le monde du travail. Mais en attendant, et à titre de mesure d'urgence, le RSA-jeunes doit être étendu et assoupli pour mieux inclure les jeunes qui ont occupé des emplois précaires, même de courte durée</p>	
<p>286. L'accès au logement est un problème crucial : il faudrait réfléchir à un système de cautionnement solidaire unique et obligatoire. Cela suppose aussi la construction et la rénovation de logements, le développement de nouvelles résidences universitaires...</p>	
<p>287. Une autre préoccupation centrale est le droit à la santé. Selon la LMDE, un étudiant sur cinq n'a pas de médecin traitant ; 53% des étudiants</p>	

<p>jugent leur état de santé mauvais; 19 % n'ont pas de complémentaire (contre 6 % pour le reste de la population). La prévention recule car de nombreuses structures de santé accueillant les jeunes ont été fermées ou leurs financements réduits. Un tiers seulement des étudiants ont eu accès à une visite médicale préventive. Au-delà de la médecine de prévention qui doit être réactivée, il faut des centres de soins accessibles à tous. L'adhésion à une mutuelle doit être facilitée par une aide financière.</p>	
<p>288. C'est évidemment par la lutte contre la précarité et par la création d'emplois que les jeunes pourront s'insérer dans la société et se projeter dans l'avenir. Si les contrats d'avenir et les contrats générationnels sont des mesures d'urgence palliatives, il faut une véritable dynamique de créations d'emplois dans le public et le privé.</p>	
<p>289. Quel que soit le sujet, les jeunes adultes doivent pouvoir être davantage associés aux décisions qui les concernent.</p>	
<p>VII-g Pour une politique migratoire respectueuse des droits et des personnes</p>	
<p>290. La FSU rappelle son engagement pour la reconnaissance des droits sociaux et démocratiques des étrangers, l'égalité des droits entre Français et étrangers, la régularisation de tous les sans-papiers et le respect des conventions internationales.</p>	
<p>291. En ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile, la FSU exige que la garantie de dépôt et de l'examen des demandes d'asile soit respectée, et que soit rétabli un véritable droit d'asile accordé aux victimes de persécutions en raison de leur appartenance ethnique, religieuse, politique, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle. Elle demande la suppression de la liste des pays dits « sûrs ».</p>	
<p>292. Les annonces concernant le droit de vote des étrangers extra-communautaires vont dans le bon sens. La FSU souhaite que le droit de vote aux élections locales, mais aussi le droit d'éligibilité entrent en application le plus rapidement possible, soit avant les élections locales de 2014. La question du vote à d'autres élections doit être débattue au sein de la FSU.</p>	
<p>VII-g-1 Les mineurs isolés étrangers sont avant tout des enfants en danger</p>	
<p>293. Les mineurs isolés étrangers (MIE) contraints de quitter leur pays à cause des guerres, de la</p>	

<p>famine, de la misère sont entre 6 000 et 8 000. Ces mineurs ne peuvent faire l'objet d'aucune expulsion et, au regard des textes en vigueur (lois sur la protection de l'enfance et Convention Internationale des Droits de l'Enfant), ils doivent bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation. Mais, dans les faits, leurs conditions de prise en charge se dégradent considérablement à cause de la politique migratoire actuelle, très restrictive.</p>	
<p>294. Parce qu'ils sont considérés avant tout comme étrangers, leurs déclarations de minorités sont toujours soumises à caution. Lorsqu'ils sont déclarés majeurs, ils se retrouvent hors de tout système de protection, ce qui conduit à l'oubli de leurs droits et besoins. A cela vient s'ajouter le désengagement de l'État qui considère que la prise en charge de ces mineurs incombe aux départements au titre de leur mission générale de protection de l'enfance. Seuls quelques départements se retrouvent à gérer cette problématique, tant humaine que financière, ce qui condamne leurs services à l'explosion. Au printemps 2012, en région parisienne, des dizaines d'enfants étaient condamnés à l'errance jour et nuit.</p>	
<p>295. La FSU dénonce le recours systématique aux expertises dont la validité scientifique n'est pas reconnue. Elle exige que les actes d'état civil établis à l'étranger prévalent sur les méthodes médico-légales de détermination de l'âge. La FSU revendique l'égalité de traitement pour tous les mineurs sur le territoire national en matière d'accès aux services de protection de l'enfance et de scolarisation, même après 16 ans. Elle condamne le désengagement de l'État en matière de prise en charge des MIE et exige un partage de cette compétence entre État et collectivités locales. La situation des MIE étant avant tout liée à l'immigration, la FSU exige du nouveau gouvernement une autre politique migratoire, respectueuse des droits et des besoins de ces enfants.</p>	
<p>VII-g-2 Être sans papier n'est pas un crime</p>	
<p>296. La FSU a pris toute sa place dans les différents mouvements de sans-papiers. Elle participe à RESF et à ses différentes campagnes pour la régularisation des lycéens et des familles sans-papiers. Elle accompagne le mouvement des travailleurs sans-papiers, avec le groupe des onze syndicats et associations, lors de la grève débutée à l'automne 2010, pour obtenir la régularisation de leur situation. Aujourd'hui signataire de la plate-forme des douze, elle continue à demander un changement de loi et la régularisation des travailleurs, notamment celle des anciens grévistes, des étudiants... Elle soutient les différents collectifs de sans-papiers,</p>	

<p>notamment à l'occasion des marches pour la dignité et les droits à travers la France et l'Europe, pour dénoncer la fermeture des frontières et les politiques de plus en plus dures, notamment celles qui relèvent de l'agence FRONTEX. La FSU continuera de se battre pour la ratification de la convention internationale des droits des migrants, et pour la dépenalisation des infractions au séjour : être sans-papier n'est pas un crime et relève du droit administratif et non pénal. Elle continuera à revendiquer la fermeture des centres de rétention et la libre circulation des populations. Avec, entre autres RESF, la FSU demande un moratoire sur les expulsions. Pour la FSU, le dossier de l'immigration ne doit pas rester dans le giron du ministère de l'intérieur, rattachement révélateur d'une xénophobie d'État qui assimile l'étranger à un danger.</p>	
<p>297. Un cas particulier : celui des ROMS</p>	
<p>298. Parmi tous les étrangers migrants en France, la situation des Roms est l'une des plus préoccupantes. Depuis le discours de Grenoble du 30 juillet 2010, et la circulaire qui l'a suivi, les discriminations touchant la communauté Rom en tant que communauté ethnique ont été singulièrement aggravées. Européens sans droits (celui de se déplacer, mais pas celui de s'installer ni de travailler) du fait de la mise en place puis du prolongement des mesures transitoires, les Roms se retrouvent fortement précarisés. Le vote de la loi dite Loppsi2 a de plus aggravé leur situation, les rendant expulsables sans délais, réduits à la mendicité du fait des mesures transitoires et à une mobilité imposée du fait des expulsions. La FSU s'inquiète du sort de ces populations et particulièrement des familles et des enfants dont le suivi et la scolarité sont rendus quasiment impossibles. La FSU ne peut accepter qu'une population soit ainsi stigmatisée. Elle demande la levée des mesures transitoires et le respect du droit européen pour ces populations déjà fortement en souffrance. Au niveau de l'éducation, le droit à la scolarité ne peut se concevoir indépendamment du droit à la santé et à un logement décent. Pour cela la FSU exige qu'aucun démantèlement de camp n'ait lieu sans qu'une solution de relogement pérenne ne soit proposée aux familles. La FSU continuera à lutter jusqu'à la mise en place d'une politique cohérente tant en France qu'en Europe pour permettre à la population des Roms de Roumanie ou d'ailleurs de pouvoir envisager un avenir dans la dignité.</p>	
<p>299. La FSU demande pour les Roms et les Roumains, comme pour les autres Européens soumis aux mesures transitoires, l'arrêt des expulsions et le respect des droits</p>	

fondamentaux.	
300. ZOOM laïcité	
301. En ce début de XXIème siècle, la laïcité constitue toujours un enjeu social et politique.	En ce début de XXIème siècle, la laïcité constitue toujours un enjeu social et politique. Elle est une composante de tout projet d'émancipation sociale.
302. Les fondements de la laïcité sont constitués par la séparation des Églises et de l'État, la stricte neutralité de l'État en matière religieuse, l'absolue liberté de conscience pour chaque citoyen, c'est-à-dire la liberté d'appartenir et de pratiquer une religion et l'égalité des droits, qui se traduit en terme plus moderne par un principe de non-discrimination.	Les fondements de la laïcité sont constitués par la séparation des Églises et de l'État, la stricte neutralité de l'État en matière religieuse, l'absolue liberté de conscience pour chaque citoyen, c'est-à-dire la liberté d'appartenir et de pratiquer une religion et l'égalité des droits, qui se traduit en terme plus moderne par un principe de non-discrimination.
303. L'École, parce qu'elle est ouverte à tous, parce que c'est un espace de formation, de construction du libre arbitre, de développement de l'esprit critique, dispose à juste titre de règles plus strictes quant aux possibilités, y compris pour les usagers - les élèves - d'y exprimer des convictions religieuses et une appartenance religieuse.	
304. La laïcité est aussi un principe fondamental du vivre-ensemble dans des contextes où la pluralité, la diversité au sein des sociétés actuelles ne devrait pas apparaître comme une menace mais plutôt comme une richesse.	
305. Le précédent quinquennat a donné lieu à des manquements graves à ces principes essentiels. Les discours présidentiels du Latran et de Riyad ont constitué une violation de la neutralité de l'État, par celui-là même qui avait fonction de la défendre.	
306. La laïcité a été instrumentalisée, notamment par la multiplication de mesures restrictives stigmatisant une partie de la population sur des bases xénophobes, ethniques ou islamophobes. On sait où ces stigmatisations peuvent conduire, singulièrement en période de crise économique et sociale. La multiplication de mesures restrictives ne ciblant qu'une catégorie de la population outre les effets de stigmatisation qu'elle comporte atrophie l'égalité des droits. La laïcité a été dévoyée pour développer un débat malsain sur l'identité nationale. Là où la laïcité doit être de nature à créer du lien social et permettre le « vivre ensemble » en étant porteuse de valeurs essentielles comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la fraternité, elle a été utilisée pour opposer les citoyens les uns aux autres, y compris pour tenter de justifier la marginalisation voire l'exclusion de certains.	
307. Le développement de l'intégrisme qui touche toutes les religions conduit à des pressions plus nombreuses et plus fortes des structures religieuses sur des choix politiques (avortement, mariage homosexuel, ...) sur les contenus	

d'enseignement (créationnisme par exemple), sur les personnels et montre à quel point la défense de la laïcité est un élément essentiel de notre combat syndical.	
308. La FSU est attachée au contenu de la loi de 1905 dont elle entend continuer à assurer la défense en restant opposée à toute modification de son contenu.	
309. En ce sens, la constitutionnalisation de cette loi serait une avancée et donnerait une dimension et un poids plus fort à son contenu.	
310. Par contre, il serait inacceptable que cette démarche de constitutionnalisation conduise à donner au droit local des cultes d'Alsace-Moselle une nouvelle légitimité, alors que c'est bien la suppression de ce droit local en matière religieuse (dispositions c+	
311. concordataires et leurs conséquences, statut scolaire, pénalisation du blasphème) qui devrait être à l'ordre du jour. Héritées du concordat et du droit allemand et de textes du droit français antérieurs à 1870 notamment mais aussi postérieurs à 1918, les dispositions du droit local d'Alsace-Moselle, en contradiction avec les règles laïques issues de la loi de 1905 et avec l'article 1er de la Constitution, doivent être abrogées. La loi de 1905 doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national y compris dans les trois départements d'Alsace Moselle, en Guyane et à Mayotte.	
312. La FSU s'opposera avec fermeté à toute tentative de constitutionnalisation de dispositions contraires à la loi de 1905 (ex : proposition 46 du programme du futur président de la République).	
313. Elle contribuera à construire la mobilisation des organisations défendant la laïcité si un projet allant dans ce sens était préparé.	
314. La FSU confirme les mandats adoptés par ses derniers congrès.	
315. Services publics : Elle rappelle son exigence d'un strict respect des règles de laïcité par l'État et les collectivités territoriales et plus largement par l'ensemble des services publics ainsi que par leurs dirigeants. Elle rappelle la nécessité de la stricte neutralité dans l'exercice de leur fonction, de tous les agents de l'État, des collectivités territoriales, des services publics et de tous ceux qui exercent une mission en leur nom. Ce qui signifie aussi que l'agent public doit assurer « un service public dans les mêmes conditions, de façon impartiale et sans discrimination ...entre les usagers ».	
316. La FSU continuera de combattre les intrusions de communautés et courants religieux dans les institutions et services publics. L'application et le renforcement de la législation sur la lutte contre les sectes sont nécessaires. La FSU rappelle	

<p>qu'elle s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires notamment en histoire, philosophie ou économie.</p>	
<p>317. La FSU rappelle aussi son opposition à toute remise en cause de la laïcité y compris par le biais du cadre européen.</p>	
<p>318. Éducation : Elle réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois anti-laïques.</p>	
<p>319. La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation amélioré intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et de la loi Carle.</p>	<p>La FSU rappelle sa revendication d'unification de nationalisation du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation amélioré intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et de la loi Carle.</p>
<p>320. Au-delà de la confusion orchestrée et de la concurrence entre public et privé dans le domaine de l'Éducation et de la recherche, l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) privé a été régulièrement favorisé avec la limitation de ses suppressions d'emploi au détriment du service public. Par touches successives, à chaque budget, l'écart entre le potentiel respectif de moyens dont dispose le public et le privé s'est creusé, permettant au privé de limiter les dégâts sur son offre de formation là où les conditions d'accueil dans l'enseignement public se dégradent chaque année davantage. C'est pourtant sur lui seul que repose la scolarisation de toutes et tous, quels que soient les territoires. Ces mesures aggravent les inégalités, encouragent le consumérisme en matière d'éducation et relèvent, à ce titre, du même esprit que la suppression de la carte scolaire.</p>	
<p>321. Le ministre de l'Éducation a annoncé la mise en place d'une mission sur la "morale laïque" à la rentrée scolaire 2012-2013 sur laquelle la FSU entend intervenir avec vigilance. Tout en étant porteuse de valeurs, la morale laïque doit, à l'opposé</p>	<p>Le ministre de l'Éducation a annoncé la mise en place d'une mission sur la "morale laïque" à la rentrée scolaire 2012-2013 sur laquelle la FSU entend intervenir avec vigilance. Tout en étant porteuse de valeurs, la morale laïque doit, à l'opposé</p>
<p>322. /*d'une vision dogmatique ou d'un ordre moral, favoriser l'esprit et le droit à la critique, le principe d'une diversité de réponses possibles aux questions de sens. La laïcité doit d'ailleurs être capable de porter un regard critique sur elle-même.</p>	<p>/*d'une vision dogmatique ou d'un ordre moral, favoriser l'esprit et le droit à la critique, le principe d'une diversité de réponses possibles aux questions de sens. La laïcité doit d'ailleurs être capable de porter un regard critique sur elle-même. La FSU s'oppose à la mise en place d'un enseignement de la morale laïque.</p>
<p>323. Elle exige la remise en cause de l'accord passé entre la France et le Vatican visant à une reconnaissance systématique des titres et diplômes attribués par les universités</p>	

<p>catholiques. La loi «ADNOT » rend possible la délivrance de diplômes nationaux (Licence, Master) par les PRES-EPCS alors que ces structures comprennent déjà des établissements privés ou consulaires dont des instituts confessionnels.</p>	
<p>324. La FSU continue d'appeler l'ensemble des organisations défendant la laïcité et s'inscrivant dans la défense des valeurs d'égalité, du refus de la xénophobie et du racisme, à construire une structure unitaire permanente (dépassant le cadre restreint du CNAL) permettant des actions rapides, unitaires, efficaces.</p>	
<p>325. Zoom : Pour les droits des femmes, pour l'égalité réelle</p>	
<p>326. En 2012 encore, les femmes font toujours l'objet de discriminations et de violences liées à leur sexe. le patriarcat, même s'il se nourrit du système capitaliste, possède ses propres outils de domination que toute organisation progressiste doit combattre au même titre qu'elle lutte contre toutes les formes de discriminations sociales et raciales.</p>	
<p>327. Rappelons qu'en France, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, que les tâches domestiques reposent toujours majoritairement sur les femmes, que les femmes issues des minorités sont victimes de doubles voire triples discriminations (lesbophobie, femmes migrantes...), que l'accès aux soins et à l'accueil en termes de contraception est toujours plus inégalitaire selon les territoires. Chaque jour plus menacés par les coupes budgétaires, les centres pratiquant l'IVG continuent d'être pris pour cibles par les tenants de l'ordre moral, qui font subir une pression intolérable aux femmes venant consulter. De plus, dans le contexte actuel de politiques d'austérité, les femmes sont les plus touchées par le chômage, le sous-emploi, la paupérisation.</p>	
<p>328. Temps et conditions de travail, précarité, services publics, violences : autant de questions où l'approche féministe est indispensable et doit s'articuler avec l'approche syndicale générale.</p>	
<p>329. Rappelons aussi que l'école reste un lieu de reproduction des stéréotypes et ne remplit pas correctement sa mission d'éducation à l'égalité, faute de moyens, de formation et de volonté politique, que de nombreuses publicités continuent à véhiculer des images dégradantes de « la » femme, entre objet sexuel perpétuellement disponible et fée du logis. Car l'écueil est bien là ; c'est dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle, et les lois et actions publiques sont les premières garantes des droits qui ont été conquis.</p>	
<p>330. L'appareil législatif s'est doté de textes</p>	

<p>protégeant officiellement l'égalité, mais l'État ne s'est pas donné tous les moyens de les mettre en place. Malgré les lois sur la parité, l'exclusion des femmes des places de décision dans le monde professionnel, politique, syndical se perpétue. La recréation d'un ministère des droits des femmes est néanmoins le signe de l'intérêt qui leur est porté. Cependant, les propos sexistes envers les femmes politiques se sont multipliés et, si le gouvernement actuel est paritaire, la composition des ministères ne l'est pas. On est bien loin de l'État exemplaire revendiqué !</p>	
<p>331. Un syndicalisme qui œuvre pour la transformation sociale doit promouvoir société qui traite et considère les femmes et les hommes de façon égalitaire, aussi bien dans le domaine privé que dans celui du travail. La FSU fait partie du mouvement féministe et est présente dans toutes les mobilisations actuelles. Elle s'investit notamment dans les actions de la Marche Mondiale des Femmes, du Collectif National pour les Droits des Femmes.</p>	
<p>332. La défense des droits des femmes ne peut être faite à coups d'annonces politiques bienfaitantes. Elle doit être accompagnée de moyens réels pour les services publics, pour la politique familiale, l'accueil de la petite enfance, la prise en charge de la dépendance, pour une politique de l'emploi offensive refusant toute entorse au droit du travail, tant au niveau des horaires que des conditions de travail et des rémunérations, pour la lutte contre les discriminations et la prévention des violences.</p>	
<p>333. La FSU revendique :</p>	
<p>334. la promotion d'une éducation anti-sexiste à destination des jeunes (révision des programmes des manuels scolaires, formation des personnels, éducation affective et sexuelle...);</p>	
<p>335. la systématisation d'une éducation aux questions d'égalité pour les personnels de tous les services publics, avec des moyens réels donnés aux établissements (EN, PJJ, Pôle emploi...);</p>	
<p>336. l'élargissement effectif des choix d'orientation et de professions ;</p>	
<p>337. la sanction systématique des entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle, et l'arrêt du recours aux temps partiels imposés. Le CDI et le temps complet doivent être la norme sur le marché du travail et, dans la fonction publique, la précarité doit être résorbée ;</p>	
<p>338. la lutte contre le harcèlement sexuel (politique de prévention, sanctions) ;</p>	
<p>339. une retraite décente pour toutes et tous, notamment pas le rétablissement des bonifications pour enfant ;</p>	

340. l'application de la loi contre les violences faites aux femmes de Juillet 2010 et son renforcement par l'adoption d'une loi cadre sur les violences faites aux femmes ;	
341. des mesures spécifiques garantissant la santé des femmes (cf VI.3.2.) ;	
342. l'accès garanti de tous et de toutes à une contraception remboursée intégralement, avec prise en charge immédiate des consultations et ordonnances par la sécurité sociale, ainsi que le remboursement de l'IVG à 100 % ; créer des centres IVG sous forme de structure d'établissement hospitalier ou des centres de santé publique avec CIVG, et des centres de santé sexuelle, stopper toute fermeture de centre IVG et ré-ouvrir la centaine de centres fermés depuis dix ans ; rétablir les subventions au Planning familial ; prendre réellement en compte dans la formation des personnels médicaux les questions spécifiques aux droits des femmes à disposer de leur corps ;	
343. la suppression du délit de racolage pour les prostitué-es, et une politique réelle d'insertion sur le marché du travail pour les personnes prostitué-es, avec dispositifs d'accueil et de suivi ; le développement des moyens dans la lutte contre la traite des femmes et le proxénétisme.	
344. Des débats restent à mener :	
345. N'est-il pas temps de supprimer la clause de conscience concernant les IVG pour les médecins ?	N'est- il est temps de supprimer la clause de conscience concernant les IVG pour les médecins ?
346. La FSU s'est engagée dans des campagnes en faveur de l'abolition de la prostitution. Cette problématique soulève de multiples questions. Comment parvenir à l'abolition ? Par la pénalisation des clients des prostituées, comme en Suède où il est interdit d'acheter un "service sexuel" ? Par l'instauration d'un délit de sollicitation de prostitution uniquement sur plainte de la personne prostituée ? Comment éviter des politiques répressives à l'encontre des prostituées ?	La FSU s'est engagée dans des campagnes en faveur de l'abolition de la prostitution. Cette problématique soulève de multiples questions. Comment parvenir à l'abolition ? Par la pénalisation des clients des prostituées, comme en Suède où il est interdit d'acheter un "service sexuel" ? Oui
347. La légalisation de la Gestation pour Autrui (mères porteuses) constitue-t-elle une atteinte aux droits des femmes (marchandisation du corps humain) ou répond-elle à une demande sociale ?	La légalisation de la Gestation pour Autrui (mères porteuses) constitue- t-elle une atteinte aux droits des femmes (marchandisation du corps humain). ou répond-elle à une demande sociale ?

Vote du thème amendé : 48 POUR, 7 CONTRE, 0 ABSTENTION, 0 REFUS DE VOTE